

Maï 1951  
MONTRÉAL

# Relations

## VIRGINITÉ ET MARIAGE

—— Paul VANIER ——

## FAUT-IL UN CONTRÔLE DES PRIX ?

—— Émile BOUVIER ——

## LES ÉCOLES DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

—— Frère JACQUES ——

## DIX ANS DE SERVICE SOCIAL A L'ÉCOLE

—— Stéphane VALIQUETTE ——

HOROSCOPE DE 1971 ..... Alexandre DUGRÉ  
AU SECOURS DES SANS-FOYER..... Émile GERVAIS

# S O M M A I R E

MAI 1951

## Éditoriaux . . . . . 113

O BONNE ENTENTE! — BASE DE DISCUSSION SUR LE PLAN INTERNATIONAL. — L'ENQUÊTE SUR LA MORALITÉ AUX ÉTATS-UNIS.

## Articles

LA LOI RELATIVE AUX ÉCOLES DE PROTECTION DE LA JEUNESSE Frère JACQUES 115

VIRGINITÉ ET MARIAGE. . . . . Paul VANIER 119

FAUT-IL UN CONTRÔLE DES PRIX? . . . . . Émile BOUVIER 123

## Commentaires . . . . . 126

Le mouvement « Pax Christi ». — Poésie à l'école ménagère. — La colonisation à Rimouski. — Les Néo-Canadiens. — Le bombardement de Cassino.

## Au fil du mois. . . . . 128

*Le Pape et la psychothérapie.* — « Bonne fête, maman ». — *Congrès du Conseil canadien de la Presse catholique.* — *Thémis.* — *La libération de René Rocque.*

## Articles

AU SECOURS DES SANS-FOYER . . . Émile GERVAIS 129

HOROSCOPE DE 1971 . . . . . Alexandre DUGRÉ 130

DIX ANS DE SERVICE SOCIAL  
À L'ÉCOLE . . . . . Stéphane VALIQUETTE 133

HORIZON INTERNATIONAL . . . . . Joseph-H. LEDIT 135

## Les livres . . . . . 138

*Le Triomphe de la miséricorde.* . . . . . Paul FORTIN

*Une martyre de la pureté: sainte Maria Goretti* . . . . . Jean LIPPÉ

*Reportage sur la vie de Jehanne d'Arc.* . . . . . Philippe LAURENDEAU

*Qu'est-ce que la missiologie?* . . . . . Jean-Paul DALLAIRE

*Le Système scolaire de la province de Québec* . . . . . Paul DESJARDINS

*La Vie franco-américaine.* . . . . . Alexandre DUGRÉ

*Commentaire sur Desportes* . . . . . Marie-Joseph D'ANJOU

*Théâtre Canada* . . . . . Pierre ANGERS

*Annuario estatístico do Brasil, 1949.* . . . . . Joseph-H. LEDIT

---

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

---

---

## RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Jacques TREMBLAY, Richard ARÈS, Paul-Émile BEAUDOIN, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :  
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00  
Pour les étudiants : \$2.00

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA

Tél.: VEndôme 2541

---

---

# Relations

XI<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 125

Montréal

Mai 1951

## É D I T O R I A U X

### *O bonne entente !*

ON ÉLÈVE UNE STATUE à la Mère Cabrini sur un des grands boulevards de la Nouvelle-Orléans. Des révérends ministres voient la statue, ô horreur ! Ils se groupent pour protester au nom du principe sacro-saint de la séparation de l'Église et de l'État, ils portent même l'affaire devant le tribunal du juge Louis H. Yarrut, un juif, franc-maçon du trente-deuxième degré par surcroît, qui les déboute de leur demande.

Il n'y a pas eu violation du premier amendement de la constitution américaine. De tout temps les hommes ont élevé des statues à leurs héros. Ce n'est pas la religieuse que cette statue honore, mais la mère des orphelins et des pestiférés de 1897 et de 1905.

Les protestataires en avaient aussi contre le costume religieux de la sainte. A quoi le juge répondit par ces simples mots qui valent un panégyrique: « En tout autre costume elle serait une étrangère. »

Ce fait nous rappelle qu'à l'occasion du troisième centenaire du martyr de Jean de Brébeuf et de ses compagnons, notre ministère des Postes crut imprudent d'émettre un timbre-poste pour honorer ces héros, ces fondateurs du Canada. Qu'eussent dit les historiens Parkman et Bancroft? Depuis, pour faire plaisir à tous les Canadiens, notre ministère des Postes a jugé qu'il pouvait émettre un timbre figurant un Indien et un raquetteur devant un wigwam. O bonne entente!

Ce n'est pas tout. Le *British Foreign Office* accréditait récemment M. Walter St. Clair Howland Roberts, autrefois ministre en Roumanie, ministre auprès du Vatican, en remplacement de feu sir Victor Perowne.

S. Exc. M. Roberts n'est pas catholique; le pays qu'il représente n'est pas un pays catholique; l'Angleterre proprement dite ne compte que 2,648,900 catholiques sur une population de 43,534,000 habitants; c'est un pays officiellement anglican. La population du Canada, par contre, comprend 43% de catholiques, et sa constitution ne reconnaît pas de religion officielle.

Qu'importent ces considérations sur le nombre de catholiques, sur le régime d'union ou de séparation de l'Église et de l'État. Et qu'importe ici qu'un pays soit

anglican, luthérien, musulman, bouddhiste. Il s'agit de la reconnaissance d'un État souverain, le Vatican, des intérêts et du prestige accru du Canada.

M. Saint-Laurent vient, devant une délégation de la C. T. C. C. (11 avril 1951), de se prononcer de nouveau en faveur d'une mission officielle auprès du Vatican. Mais des Canadiens, croit-il, ne sont pas encore assez mûrs pour l'accepter.

« Il y a encore un grand nombre de gens de bonne foi qui ne se sont pas encore rendu compte que ces choses pourraient se faire sans leur causer une injustice qu'ils ne méritent pas. Je ne défends pas leur attitude, mais nous sommes obligés de tenir compte de tous les éléments de notre population. On fait plus de progrès en conservant l'harmonie de tous qu'en affirmant trop ses droits. »

Encore une fois, on fait valoir l'argument de la bonne entente, à tel point que tout exposé sur l'affaire d'une représentation auprès du Vatican, quelque digne, sérieux, documenté qu'il soit, semble tabou à la Chambre des Communes.

Le *Globe and Mail* de Toronto, le *Leader-Post* de Régina, le *Peterborough Examiner*, le *Vancouver Sun*, le *Saturday Night* ont publié des articles de fond, favorables à l'établissement de relations officielles avec le Saint-Siège. Ces feuilles sont de toutes les couleurs politiques: conservatrice, libérale, indépendante; aucune n'est catholique. « Il y a un très grand nombre de Canadiens, pouvait dire M. Saint-Laurent, qui espèrent qu'avant longtemps il y aura des solutions à ces questions. »

### *Base de discussion sur le plan international*

LE MOIS DERNIER, RELATIONS rappelait quelques principes de paix et de justice internationales. L'unanimité peut, croyons-nous, se faire sans difficulté sur ces principes. Leur application et l'interprétation des faits sont sans doute plus délicates; aussi, la liberté d'opinion a ses droits. Toutefois, afin d'aider la discus-

sion, ne serait-il pas utile de déterminer certains faits plus clairs que d'autres? Nous en proposons quelques-uns.

1. Dans la guerre de Corée, l'agresseur, ce ne sont ni les États-Unis, ni les Nations Unies, nonobstant leurs défauts et leurs péchés passés.

2. L'opinion officielle du gouvernement américain, celle qui compte et inspire sa politique extérieure, ne favorise pas l'extension de la présente guerre de Corée en un conflit généralisé contre le communisme. Le rappel du général MacArthur le démontre.

3. L'impérialisme américain, aussi réel et nocif que l'on voudra, est plutôt d'ordre économique. L'impérialisme communiste est de tous les ordres: économique, politique, idéologique. Le premier garde encore mesure dans ses procédés, respect pour les idées et la liberté d'autrui. Le second, par principe, fait fi de toute réserve, opprime, persécute toute opinion et toute liberté qu'il n'a pas asservies.

Dans son ouvrage, *Le chrétien peut-il être objecteur de conscience?*, le P. Pierre Lorson, S. J., envisage le problème de l'impérialisme russe et américain. Une quadruple préférence est à la base du choix à faire entre ces deux impérialismes: préférence entre l'humanisme général revendiqué par l'Amérique et l'humanisme général revendiqué par la Russie; — entre la méthodologie politique professée en Amérique et la méthodologie politique professée en Russie; — entre les structures économiques considérées comme structures de base en Amérique et celles qu'on prône en Russie; — entre l'existence chrétienne comme citoyen américain ou comme citoyen soviétique en Ukraine.

Il n'est guère possible d'assimiler les deux impérialismes, de mettre sur le même pied le danger qu'ils présentent.

4. Les gens sérieux ne prétendent pas que la présente guerre de Corée soit une croisade.

Ces constatations, peu sujettes à discussion, semble-t-il, nous les croyons de nature à favoriser l'union de tous les gens de bien dans une conjoncture où se joue le sort des hommes.

## L'enquête sur la moralité aux États-Unis

LES GRANDS MAGASINS étaient à moitié vides, les bureaux à court de personnel, les étudiants grippés, les professeurs aussi, et les ménagères, lavette en main, oubliaient la vaisselle dans l'évier... Sorcellerie de la télévision. Hollywood en comparaison? Celluloïde!

Le *Senate's Special Crime Investigation Committee* est né en mai 1950, de peine et de misère, au milieu d'une brûlante controverse politique. Son mandat: enquêter sur « le réseau criminel à travers les États-Unis » (*organized crime in interstate commerce*).

Les sénateurs républicains craignaient que ce comité ne servit de paravent pour cacher les saletés de la politique démocrate. « Est-ce une enquête qu'on veut ou un blanchissage? » demanda carrément le sénateur Kenneth Wherry. Il faut dire, à l'honneur de la politique américaine, qu'il n'en fut absolument rien.

Il n'est pas ici question de discuter si ces programmes de télévision ont lésé les droits constitutionnels des témoins, nui ou aidé à l'enquête, instruit ou seulement intéressé les quinze ou vingt millions de spectateurs. Il ne saurait non plus être question de prédire les mesures que le comité, dans son rapport final, présentera au Congrès. Nous voulons simplement souligner trois points sur lesquels l'enquête a braqué une lumière crue. « Ce que j'ai appris me fait peur », admit Ke-fauver.

Premier point: *la pègre et la police*. Le juge Samuel S. Leibowitz, qui procède actuellement, à Brooklyn, à une enquête sur les maisons de paris, a affirmé que celles-ci achetaient la police à coups de millions.

William O'Dwyer, le petit immigré irlandais qui de policier devint maire de la plus grande ville du monde, puis ambassadeur de son pays au Mexique, vint, de son gré, déposer à l'enquête. — Monsieur O'Dwyer, lui demanda Rudolph Halley, le principal avocat de l'enquête, est-ce que, d'après vous, les maisons de paris peuvent exister sur une grande échelle sans protection de la police? — Non, pas sur une grande échelle.

J. Edgar Hoover, directeur du Service fédéral d'enquête (*Federal Bureau of Investigation*), affirma que, si les lois régionales étaient « énergiquement mises en vigueur », les maisons de paris fermeraient leurs portes « dans les quarante-huit heures ».

Deuxième point: *la pègre et la politique*. Un par un, Rudolph Halley déclina les noms de quatorze dirigeants de *Tammany Hall*, l'organisation démocrate de la ville de New-York. Frank Costello, grand palefrenier des champs de course, admit en grognant qu'il les connaissait tous: il a bu un verre avec celui-ci, cassé une croûte avec celui-là, invité à sa table un troisième, pris le repas de *Thanksgiving* avec un quatrième, etc... « Des amis..., de très bons amis. » Et il a reçu des remerciements très chaleureux du magistrat Thomas A. Aurelio, qui, avec l'appui de *Tammany Hall*, se présentait comme juge et siège aujourd'hui à la Cour suprême de New-York. Les rejetons de Capone et des hommes d'affaires véreux ont versé \$400,000 à la caisse électorale du gouverneur Fuller Warren de Floride; la canaille avait nourri la caisse du gouverneur Forrest Smith du Missouri. Et ainsi de suite...

Troisième point: *la pègre et les hommes d'affaires*. — C'est une chose étrange que le magnétisme de cet homme, disait le sénateur Charles W. Tobey à l'ambassadeur O'Dwyer, en parlant de Costello. Vous l'examinez comme il faut, et il vous paraît une parfaite nullité. D'où vient, d'après vous, son attrait? — Eh

bien, répondit O'Dwyer, qu'il soit homme d'affaires, banquier ou gangster, son porte-feuille est toujours attrayant! Mais Costello fut muet comme carpe sur l'épaisseur de son porte-feuille... Ce que l'on sait: les maisons de jeu recueillent vingt billions de dollars (\$20,000,000,000) par an aux États-Unis. Vingt billions! Ça, c'est de la haute finance!

Le gangster a accédé à la dignité d'homme d'affaires. Il possède immeubles, hôtels, restaurants, clubs, compagnies de camionnage, brasseries, industries du vêtement, puits d'huile, titres dans les monopoles, parts d'association dans les grandes entreprises, voire dans les banques. Tous ses placements ne sont pas légaux; mais les placements de certains grands barons de la finance le sont-ils toujours? Il y a des avocats, n'est-ce pas? Le gangster retient les services des plus brillants d'entre eux... « Je suis un homme d'affaires », proteste-t-il.

Naïveté que ces séances de télévision ont dissipée: celle du gangster au front fuyant, au menton prognathe. S'il s'affuble encore d'un sobriquet pittoresque, et s'il parle souvent l'anglais avec un accent étranger, c'est à peu près tout ce qui reste du style fruste de Al « Scarface » (le balafré) Capone. Le gangster moderne a doré son blason. Il est élégant, se fait raser, coiffer, manucurer au Waldorf-Astoria, s'habille chez les meilleurs tailleurs, surveille ses manières et son langage, cultive le monde de la politique, hiverne à Miami, joue

au golf, se fait dorer la peau. Il n'a ni garde du corps, ni auto blindée, ni lance-flamme..., car il n'aime ni le bruit ni la violence plus qu'il ne faut, et ne veut de mal à personne. Il joue même à la canasta près du carrosse de son bébé. C'est un honnête chef de famille, rangé, aimé, argenté.

L'enquête Kefauver a pu laisser dans l'esprit des citoyens une impression contre laquelle il est loyal de se garder: l'argent seul compterait et la corruption serait partout. Il faut savoir garder le sens de la mesure. L'aigreur est le fait des vaincus et des petits esprits. Si le cynisme s'avère la seule solution, mieux valait que l'enquête n'eût jamais lieu.

La corruption existe — aux États-Unis et ailleurs. Mais l'honnêteté existe aussi — aux États-Unis et ailleurs. Au milieu de toutes les enquêtes qui se poursuivent dans tant de villes de l'Amérique, il est bon de se le rappeler.

Il est surtout bon de se rappeler que la moralité publique est aussi fonction de l'électorat. En démocratie, « gouvernement du peuple par le peuple », un électoral intègre, alerte, critique, qui sait s'armer de la loi, est souverain. Mou, négligent, aveugle, il devient source de corruption, et il inspire des réponses comme celle de l'ancien maire de New-York, dont tout le régime sera bientôt passé au crible: « Il y a des choses qu'il faut faire en politique si l'on veut obtenir de la collaboration. »

## La loi relative aux écoles de protection de la jeunesse

Frère JACQUES, fr. ch.

**A** PREMIÈRE LECTURE, la nouvelle loi ne présente rien de bien remarquable en ses quarante-neuf articles et ses quelques amendements; mais une étude attentive révèle une préoccupation marquée de fournir à l'enfant exposé aux dangers physiques ou moraux, non seulement un asile, mais les soins les meilleurs, aux conditions les plus avantageuses au développement de toutes ses virtualités.

A quels enfants la loi est-elle applicable? Au jeune « âgé de moins de 18 ans et de plus de 6 ans, en danger physique ou moral, en raison de son milieu ou d'autres circonstances spéciales ». Aucune explication, aucun commentaire.

Si nous nous rappelons que la loi sous étude abroge, entre autres lois, celle des écoles de réforme, nous comprendrons mieux la portée révolutionnaire de cette

*Le Frère Jacques, supérieur du Mont-Saint-Antoine, la plus ancienne et la plus importante école de protection de la jeunesse dans la province, étudie la loi adoptée à la session de 1950 et mise en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre de la même année.*

stipulation. Il n'est plus question de ce que l'enfant a fait, mais bien de ce que la société peut faire pour lui, lorsqu'il est menacé de déchéance par suite de l'incapacité, de la négligence, du mauvais exemple ou de l'abandon de ses parents, ou par suite soit de l'entraînement d'un milieu malsain et de compagnons vicieux ou pervers, soit de mauvais traitements ou de scandale... Conception purement curative et rédemptrice.

Lorsqu'un enfant est référé à un magistrat, celui-ci n'a donc plus à porter jugement sur un délit, mais bien sur la nécessité pour l'enfant d'être protégé par une personne désignée à cet effet, une agence sociale, une société, une institution, une école de protection, ou par tout autre moyen adopté dans le meilleur intérêt de l'enfant.

### PLACEMENT

Si le magistrat croit devoir recommander le placement d'un enfant, il fait tenir au ministre un *rapport motivé* en ce sens et transmet en même temps une copie certifiée du rapport de *l'enquête sociale*.

Fini donc le temps où l'on « condamnait à l'emprisonnement » un bambin de dix ans « réputé libertin, vagabond et désœuvré, cherchant dans le crime ses moyens d'existence... ». A l'avenir, les enfants seront placés, ou confiés à une école, pour leur plus grand bien ou dans leur meilleur intérêt.

Puisqu'on place l'enfant dans le but de le « protéger, éduquer et instruire », les *enquêtes préliminaires* ne seront pas de trop pour guider dans le choix de l'école la mieux adaptée à ce but.

De plus, si, par la suite, une meilleure solution s'avère possible, toute personne en autorité peut demander la révision de l'ordre d'admission, dans les soixante jours qui suivent celle-ci. La loi établit une longue liste de protecteurs, ou de personnes en autorité, au service de l'enfant, tant pour le retirer de son état de danger que pour intercéder en sa faveur si l'on croit à une erreur dans son placement.

Si, de son côté, le directeur de l'école constate que, par suite de son état physique ou mental, l'enfant ne peut s'adapter aux conditions de l'école et bénéficier pleinement de ses services, il pourra s'adresser à une clinique désignée par le ministre afin de faire déterminer cette incapacité et d'obtenir un transfert. Il lui est loisible également, lorsqu'il le juge dans l'intérêt d'un enfant, de lui permettre de s'absenter de l'école pour suivre des cours nécessaires à sa formation professionnelle ou pour séjourner temporairement dans sa famille. Soit dit en passant, plusieurs institutions agissaient conformément à cette prérogative depuis assez longtemps, grâce à une permission spéciale accordée par le ministère.

Le ministre se réserve en outre, toujours dans le plus grand intérêt de l'enfant, — par exemple, soit pour compléter sa formation ou pour toute autre raison, — de le confier à une autre institution s'occupant du bien-être de la jeunesse. Ici encore, c'est la confirmation d'un état de fait existant depuis quelques années par entente tacite.

#### PROGRAMME SCOLAIRE

Toutes les écoles suivront les programmes d'étude préparés et appliqués sous l'autorité et la surveillance du Conseil de l'Instruction publique. Ces programmes d'étude couvrent le domaine de l'enseignement primaire, primaire supérieur commercial et scientifique, des arts domestiques pour les filles et des arts et métiers pour les garçons.

La nouvelle loi supprime des statuts le principe de l'apprentissage d'un métier dans des ateliers de production, à l'intérieur de l'institution ou dans des industries privées, que les anciennes législations autorisaient dans le but avoué d'occuper ceux qu'on désignait comme internés et avec l'espoir, trop souvent aléatoire, de les former au travail et aux techniques du métier.

Elle lui substitue l'enseignement professionnel, théorique et pratique, des écoles reconnues, et permet même à l'enfant de s'absenter de l'institution pour suivre des cours de perfectionnement. Notons que, depuis quelques années, ces cours de métiers fonctionnent dans certaines écoles, au Mont-Saint-Antoine par exemple, et produisent des résultats inespérés.

En vue de l'apprentissage du métier, ou encore parce que l'enfant laissé à ses propres ressources serait gravement exposé, la loi autorise le ministre à accorder une prolongation de son séjour, soit dans la même école, soit dans une autre au service de la jeunesse.

#### SOINS MÉDICAUX

Ajoutons que la loi manifeste une sollicitude égale pour la santé des jeunes. Autrefois, tous les frais médicaux ou d'hospitalisation étaient payés à même le revenu par jour-élève versé aux écoles. Ce tarif, toujours mesuré parcimonieusement, devait suffire, non seulement aux frais d'administration générale, mais également aux réparations d'immeubles et même, en bien des cas, aux intérêts sur le capital emprunté et aux amortissements sur les constructions. Les écoles se voyaient dans l'obligation de mesurer leurs déboursés au compte-gouttes, et cette façon de procéder n'était certes pas dans le meilleur intérêt de l'enfant. Règle générale, les enfants en danger physique ou moral furent négligés dans leur famille, alors que leur état requerrait des soins médicaux appropriés. Dans les explications de l'article 12 envoyées aux écoles, le ministère responsable de la nouvelle loi sépare du *per capita* journalier les frais médicaux et d'hospitalisation dont il se charge complètement; ainsi l'enfant sera soigné selon ses besoins et non selon les fonds disponibles... lorsqu'il y en a. Cet article valait à lui seul la refonte de la loi.

L'insistance marquée à favoriser et assurer par tous les moyens l'éducation, l'instruction et la santé des enfants confiés aux écoles de protection entraînera, il va de soi, des conséquences sérieuses pour l'enfant, l'institution et ceux qui doivent verser les fonds requis.

#### SÉGRÉGATION ET CLASSIFICATION

En ce qui regarde l'enfant, nous n'en signalerons qu'une: la nécessité de le placer dans l'école la mieux adaptée aux exigences de sa formation totale. La loi détermine comme normes de ségrégation: le sexe et l'âge, la religion, le développement physique et intellectuel, ainsi que les antécédents. Il est à noter que la ségrégation dont il est question peut s'opérer dans une même institution, au moyen d'un système pavillonnaire, aussi bien que dans des écoles différentes.

Que l'article 8 indique l'âge, le développement physique et intellectuel, ainsi que les antécédents,

comme facteurs dont il sera tenu compte dans le placement des élèves, ne signifie nullement que les magistrats seront pourvus de barèmes soigneusement compilés auxquels ils pourront se référer dans le placement éventuel d'un enfant. C'est plutôt la reconnaissance officielle de l'importance du placement *étudié* en vue des programmes scolaires et d'apprentissage, de la formation du caractère, de l'épanouissement de la personnalité. Nous savons par ailleurs que, s'il est facile de connaître l'âge chronologique et de déterminer l'âge mental au moyen de tests, il est extrêmement difficile de se prononcer sur ce qu'on pourrait appeler l'*âge vital* ou le résumé des précédents, de l'hérédité, des expériences de la vie, des antécédents de tous genres... La loi reconnaît cet âge par la locution « effectivement ou apparemment âgé de ». Il faudrait en dire autant du développement physique et intellectuel.

Pour ce qui a trait à la religion, le texte de loi est plus explicite: « Dans toute décision relative à la garde d'un enfant, il doit être tenu compte de sa dénomination religieuse ou de celle de ses parents, à moins d'impossibilité. » Cette clause n'est pas nouvelle: elle figurait également dans les législations abolies et se passe de commentaires.

Enfin, le magistrat tiendra compte des antécédents. Le contexte et l'esprit de la loi postulent le sens médical: « circonstances qui ont précédé une maladie ». Il y a tout d'abord à considérer les circonstances qui mettent l'enfant en péril physique ou moral et que révéleront l'enquête familiale, les rapports scolaires, la connaissance du milieu social où vit l'enfant ainsi que ses fréquentations (lieux et personnes). Encore une fois, nous nous trouvons en face d'une donnée d'une grande complexité et aux délinéations estompées.

Certains aspects de ce problème, toutefois, se présentent avec une netteté péremptoire pour les garçons d'une douzaine d'années et plus. A peine quelques institutions du Québec s'occupent des garçons de cet âge. Étant donnée la pénurie de places disponibles, la pratique du placement est sujette au hasard des vides. Les enfants des campagnes et des petites villes sont expatriés et mêlés à ceux des quartiers interlopes de la métropole: Montréal recueille ainsi des jeunes de tous les coins de la province, même les plus éloignés, tels que la Côte Nord et la pointe de la Gaspésie; la place normale de ces enfants ne serait-elle pas dans de petites écoles diocésaines? Puis il y a les illégitimes, non adoptés aux premières années de leur existence. Enfants dont la destinée tragique est de traîner leur misère d'une école à une autre, d'un foyer intéressé à un autre; enfants trop souvent aigris, asociaux, antisociaux, auxquels il faudrait une école spéciale de formation sociale et de transition à la vie familiale.

La ségrégation stipulée par la loi entraîne nécessairement la classification des écoles, également incluse dans le texte. Ce n'est pas une découverte. Depuis longtemps déjà existent des écoles spécialisées pour handicapés.

D'autres sont affectées à certaines catégories d'âges basées sur la connaissance psychologique de l'enfant. L'on ne peut, sans détriment pour le plein épanouissement de la personnalité des jeunes, mêler inconsidérément les groupes d'âge différent: le groupe de 6 à 10 ans, qui prend possession de soi et du monde; le groupe de 10 à 13 ans, parfois nommé l'enfance adulte ou la période de la stabilité; le groupe de 13 à 18 ans, ou celui de la grande effervescence, qu'il est bon de diviser et subdiviser en raison même de son instabilité, de ses transformations perpétuelles, de ses besoins, des exigences de sa formation. D'autres catégories d'écoles spécialisées devront compléter l'organisation actuelle pour certains groupes de jeunes gens obsédés, névrosés, psychopathes, désordonnement agressifs. L'étude poussée de la ségrégation des élèves déterminera mieux que toute spéculation la nécessité d'une classification élargie des écoles.

Remarquons toutefois que la loi ne donne pas carte blanche à quiconque se met en frais d'établir une institution: les bâtiments devront répondre aux données de l'hygiène et de la sécurité, les règlements aux dictées de la psychologie adaptée à la classe d'enfants à éduquer, enfin, le personnel aux normes reconnues en éducation.

Encore une fois, cela ne constitue nullement un chambardement actuel des choses. L'innovation heureuse, c'est que la reconnaissance explicite de la nécessité de n'employer qu'un *personnel compétent* confirme la volonté du législateur d'entretenir ou d'établir des écoles spécialisées et non des centres d'internement.

Dans le contrat passé entre le gouvernement et l'institution, en vertu de la présente loi, les parties contractantes fixeront le *nombre maximum* d'élèves à recevoir. On peut enseigner raisonnablement à une classe d'une trentaine d'élèves normaux; mais lorsqu'on s'adresse à des handicapés physiques, émotifs ou mentaux, ou qu'on veut faire de l'enseignement professionnel, c'est beaucoup trop. Il serait de mise aussi de ne pas oublier que la morale et l'hygiène réclament de l'espace vital dans les dortoirs, les salles de récréation, les réfectoires, la chapelle,... si l'on veut réussir un travail d'éducation ou de rééducation.

Le surpeuplement des institutions n'est pas chose inconnue. On peut invoquer les besoins criants des organismes de placement et le marasme financier des institutions qui n'auraient jamais pu survivre sans la diminution *per capita* des frais administratifs et généraux, rendue possible par le grand nombre d'enfants. N'empêche que c'est déplorable et que toute la formation de l'enfant est en jeu.

#### FINANCES

C'est aussi l'équilibre budgétaire des écoles qui est en cause. Le législateur a eu bien garde de fuir sa responsabilité et a fait des trouvailles. Voyons plutôt.

A la fin de l'exercice, le ministre fait « le total des dépenses encourues par toutes les écoles, pendant tout le cours d'une année, pour les frais de garde de tous les enfants qui y sont reçus ». Puis il établit le coût moyen par jour-élève, en divisant ce total par « le nombre de jours que représente leur séjour dans ces écoles durant la même année ». Il en paye la moitié, et l'autre moitié est défrayée par la corporation municipale en cause, qui, elle, peut réclamer cette quote-part des parents de l'enfant.

Ce coût moyen est une trouvaille. Dans quelque école que soit placé l'enfant, la corporation municipale ou la famille contribuera une mensualité uniforme. C'est la façon la plus assurée d'empêcher le placement d'un enfant dans une école plutôt qu'une autre, sans égard à ses problèmes ou aux exigences de sa formation, mais uniquement parce que la pension est moins élevée.

Une école ne peut se permettre de donner plus qu'elle ne reçoit et s'endetter indéfiniment. Le législateur le sait autant que personne. Il n'ignore pas qu'en définitive c'est l'enfant qui souffre d'une parcimonie malencontreuse. Par la loi actuelle, la municipalité et le ministère payent chacun la moitié du *coût réel* de l'entretien de l'enfant et non un *coût fictif* auquel il fallait s'évertuer de subordonner les exigences de la vie et du développement de l'enfant. Le plan adopté constitue donc un mode révolutionnaire de traitement de l'enfance en institution publique: ses besoins sont traités comme tels, indépendamment du prix de construction, de l'intérêt sur emprunt, du coût de la vie, des réparations des bâtiments, et que sais-je encore? Le premier ministre de la province a eu raison de dire que c'est une loi humanitaire.

Cette nouvelle formule d'octroi suppose une vérification, inexistante auparavant, tant pour protéger l'école que pour répondre aux exigences de la conscience publique: « Dans les quinze premiers jours de janvier de chaque année, le directeur transmet au ministre un rapport attesté sous serment, indiquant les dépenses encourues par l'école pour les frais de garde de tous les enfants qui y ont séjourné pendant la même période. » La loi accorde donc les fonds nécessaires à condition qu'on en puisse contrôler l'emploi. Et c'est justice.

Certaines écoles retiennent les services d'un comptable agréé et présentent leurs rapports comme toute autre entreprise commerciale.

Puisque les écoles sont remboursées pour le coût annuel d'administration seulement, il faudrait une entente pour l'amortissement des dettes contractées, antérieurement à la mise en vigueur de la loi, dans la construction et l'administration des dites écoles.

L'arrangement financier préconisé est certes conçu pour le plus grand bien de l'enfant, mais est moins favorable à l'intérêt pécuniaire de la corporation ou de la famille chargée de la moitié des dépenses. Notons tout d'abord que ce n'est qu'une moitié. Est-ce encore

trop onéreux? Pourquoi alors ne pas mieux s'organiser afin de prendre soin des enfants sur place et de régler les cas les plus faciles? Trop légèrement, semble-t-il, on se décharge de responsabilités locales.

De leur côté, les écoles manifestent de justes appréhensions au sujet des subventions et de leur contrôle. Elles deviennent sujettes du ministère et sans recours aucun prévu dans la loi. Si l'une d'elles s'avise, ou se voit obligée d'effectuer certains déboursés jugés nécessaires, mais rejetés par le gouvernement au règlement annuel, qui défrayera, puisqu'elle n'a qu'un pourvoyeur, ou à qui pourra-t-elle en appeler?

Un autre motif d'inquiétude pour les écoles, c'est le prêt, à titre gracieux, de leurs immeubles, sans contribution pour leur entretien, leur réparation et sans fonds de dépréciation prévu qui permettrait une reconstruction dans un avenir plus ou moins éloigné. Un propriétaire se réveillera donc un matin dans son patrimoine délabré et devra recourir à son riche employeur pour trouver logement. Problème d'équité qui mérite étude et solution.

\* \* \*

Si quelqu'un voulait s'en donner la peine, il serait sans doute facile de chercher noise sur certains points de détail ou de discuter certains articles. Mieux vaut, semble-t-il, attendre l'épreuve de l'expérience avant de se prononcer.

Ce qui nous importe le plus en ce moment, c'est l'esprit de la loi et la conception qui a présidé à sa rédaction. Nous ne saurions trop louer l'une et l'autre. Toutes les stipulations de la loi manifestent une volonté rectiligne de procurer le plus grand bien de l'enfant. Les auteurs ne semblent avoir rien ménagé pour conformer leur texte au courant de la pensée moderne et aux recherches sur ce qu'on est convenu d'appeler « l'enfance moralement abandonnée ».

Même dans sa terminologie, la nouvelle loi témoigne d'une sollicitude extrême pour ne pas incriminer un enfant, ménager la délicatesse de ses sentiments, le sauvegarder de toute flétrissure. Il serait édifiant à ce propos de comparer le vocabulaire de la présente loi avec celui des lois qu'elle abroge. Celles-ci parlaient de délits, d'infractions, de détention, de procès et de dénonciations, de sommations et de déclarations de culpabilité, d'internement, de directeur et d'inspecteur de prison; la loi actuelle parle de directeur d'école, de placement, de durée de séjour, d'enquête sociale et de rapport motivé, de programmes d'instruction, de personnel compétent...

L'honorable premier ministre voulait que la présente loi fût humanitaire et qu'elle éliminât toute atmosphère pénale dans le problème juvénile. Nous croyons que les législateurs y ont réussi.

## Virginité et mariage

Paul VANIER, S. J.

1. *En marge de Carrefour 51.* — En février dernier, Carrefour 51 reprenait les thèmes: *rôle du laïc dans l'Église, majorité du laïc chrétien*, qui sont devenus caractéristiques des préoccupations de la chrétienté contemporaine. On a dit, dans RELATIONS (avril 1951, p. 101) et ailleurs, l'orientation de ces prises de conscience. Nous voudrions montrer quelle lumière apporte aux problèmes discutés la pénétration du *sens de l'Église* dans la vision biblique du *sens du Christ*.

Notre époque assimile et secrète à son insu le venin marxiste. Son ambition profonde est d'épanouir au maximum les virtualités illimitées de la nature, chaque jour mieux connues. De cet effort collectif elle attend sa rédemption. Cette forme d'humanisme entame la foi des chrétiens.

2. *La vocation chrétienne.* — La vie chrétienne ne se présente pas comme le prolongement — fût-il le plus achevé — de la nature humaine, l'épanouissement de ses virtualités illimitées et la domination qu'elles permettent à l'homme sur l'univers. Dans la vocation chrétienne, il y a infiniment plus qu'un passage à la limite qui procurerait à l'homme ce que ses efforts, impuissants à l'atteindre jamais, poursuivent inlassablement. La vie chrétienne est l'insertion, insoupçonnable à l'esprit humain, de l'existence d'une Personne divine — le Verbe — en la vie d'un homme — le Christ.

Un homme est Dieu: il contemple face à face son Père le Seigneur. Le sens de l'existence de cet homme, qui partage l'existence du Verbe, est donc celui de la Trinité même. Pour lui, il ne s'agit pas de s'efforcer et d'œuvrer, mais d'adorer et d'aimer de tout l'amour trinitaire. Dans le Christ, c'est donc *le sens de l'existence humaine* qui est transformé.

Bien plus, en lui, c'est *le sens de l'histoire* qui est nouveau. L'histoire n'est plus le déroulement indéfini d'un progrès toujours croissant. L'histoire tendait au Christ et en lui elle se termine: elle ne peut donner plus. S'il y a un *sursis*, un *délai* à la fin de l'histoire, c'est pour insérer dans l'adoration et l'amour trinitaire de cet *homme nouveau* et parfait la multitude de ses frères. Quand sera accomplie cette plénitude du Christ, l'histoire aura cessé, et un peuple d'adorateurs parfaits aura été introduit en la vie trinitaire. Tel est le *monde nouveau* qu'inaugure l'unique homme nouveau.

C'est cette nouveauté du Christ et le renouvellement institué par lui que nous voulons rappeler. Dans cet article, nous considérons la nouveauté de sa virginité et le sens nouveau qu'elle donne au mariage.

*Le Père Paul Vanier, professeur de philosophie morale et initiateur d'un cours de théologie biblique pour laïcs au Collège Jean-de-Brébeuf, nous offre une étude théologique des problèmes soulevés à Carrefour 51 autour du mariage chrétien et de la mission du laïc dans l'Église.*

### I. — LA VIRGINITÉ DU CHRIST, SENS NOUVEAU DE L'EXISTENCE

1. *L'exemple inédit et étonnant du Christ.* — Pour les chrétiens, toute action a pour mesure le Christ. Une attitude, une condition de vie sera bonne si elle rappelle le Christ, si elle prolonge son existence. Imiter le Christ fut l'unique règle et l'unique ambition des premiers chrétiens.

Or le Christ fut vierge et il manifesta une estime sans précédent pour la virginité: il est né d'une vierge, sous la protection virgine de saint Joseph. Il a choisi pour précurseur un prophète vierge et il a admis dans une plus affectueuse intimité Jean, l'apôtre vierge. Aussi, dès les premiers siècles de notre ère, cette préférence du Christ suffit toute seule à légitimer et exalter l'option des chrétiens pour la virginité.

Devant la nouveauté de l'existence du Christ, le problème à résoudre fut celui de la légitimité du mariage pour les chrétiens: le Christ ne l'avait pas connu. Sa réponse avait cependant été sans ambiguïté: la virginité ne s'impose pas à tous les chrétiens; pure grâce, elle n'est accessible qu'à des privilégiés que Dieu y appelle.

Le mariage conserve donc un sens dans le Christ. Lequel? Le sens de la virginité du Christ le dira.

2. *Le sens de la virginité du Christ.* — Si la chair est bonne, si le mariage est bon, si le Verbe est venu sanctifier notre nature en se l'appropriant toute, pourquoi, lui, le modèle de tous, a-t-il refusé de sanctifier directement l'amour humain, si profond en la nature qu'il a créée et béni? Pas plus que les autres conditions de notre nature qu'il a assumées, cet amour ne l'eût distrait de la charité la plus entière pour son Père et la plus universelle pour ses frères. La surnature ne détruit pas la nature, surtout dans le Christ où la perfection de la nature passe à la limite. A quoi tiennent le sens et la grandeur de la virginité du Christ?

Le Christ est vierge parce que, même comme homme, il n'appartient pas à notre monde en devenir. Il constitue en lui-même, avons-nous dit, un monde nouveau, terminal, où l'homme trouve accès à la plénitude de la Trinité. Le Christ connaît l'amour infini dont le Père l'aime — le Père a mis en son Unique toutes ses complaisances, il a créé les mondes pour lui. Consumé par l'ardeur de son amour mystérieux pour son Père: « J'ai une nourriture que vous ne connaissez pas », dit-il à ses apôtres, et au Seigneur: « Père, je t'ai aimé avant la création du monde. » Cet homme échappe ainsi au devenir foncier de notre nature en marche. Par le

Verbe à qui elle est unie, son humanité entre dans la vie interpersonnelle de la Trinité. En son humanité même, le Christ possède, dès qu'il existe, sans accroissement possible, une plénitude de richesse qui comble en les débordant les aspirations, inépuisables, de sa nature.

Il n'a donc pas à chercher, par l'amour humain et la paternité, à mettre un terme à sa solitude. « Je ne suis jamais seul. » Pour lui, nulle quête d'un achèvement dans l'amour valorisant d'une aide semblable à lui-même et dans le prolongement que la paternité voudrait assurer à cette plénitude éphémère. Car cet homme est en possession d'une inconcevable réponse à l'appel d'une existence humaine: « Ne crois-tu pas que le Père est en moi et que je suis dans le Père? » Le seul besoin de surcroît qu'il connaisse est de communiquer à des frères l'amour dont il aime son Père. Quand donc cet homme est apparu parmi nous, ce ne fut nullement pour épouser nos efforts, nos attentes et notre quête, mais uniquement pour offrir aux hommes la possession du Père dont il jouit en plénitude. Cet homme passe ici-bas pour nous dispenser sa richesse unique, n'ayant rien à prendre à notre indigence.

Et c'est pour cela que le Christ est vierge, et pauvre, et qu'il ne connaît pas de vouloirs propres. Sa pauvreté, sa virginité et son obéissance attestent sa liberté à l'égard de nos insuffisances; elles signent la richesse infinie de cet homme, le Monogène du Seigneur; elles annoncent de quelles complaisances de surcroît le Père comblera son Unique dans la manifestation du monde terminal. A nous, elles paraissent des dépouillements: nous mesurons son existence à la nôtre.

## II. — LE SENS NOUVEAU DU MARIAGE DANS LE CHRIST

1. *La nouveauté de la vie chrétienne.* — Pour les chrétiens, vivre, c'est communier à la richesse mystérieuse du Christ. En lui, c'est le sens même de leur existence qui a été transformé. Comme lui, ils ne cherchent pas, ils possèdent. Pour eux aussi, il s'agit non de s'efforcer et d'œuvrer, mais d'adorer et d'aimer. Le seul besoin de surcroît de leur amour — comme du sien — est de le faire partager.

Dans le Christ, le chrétien échappe à la tension vers une plénitude jamais atteinte, à la quête d'un trésor que la rouille ronge. Il peut s'approcher de la Majesté du Seigneur comme ami, comme frère, comme fils: ami et frère du Verbe, fils du Père. Avec le Christ, le chrétien peut dire: « J'ai une nourriture dont vous n'avez pas idée »: la connaissance et l'amour dont subsiste la bienheureuse et éternelle Trinité.

Comme le Christ aussi, le chrétien dit: « Ne faut-il pas que je sois tout aux choses de mon Père? » C'est dans l'amabilité même du Père que le chrétien aimera dorénavant tous les êtres, en vue de leur achèvement dans le Christ. Il ne peut donc terminer son amour à ce qu'il découvre d'amabilité dans la création. Autre-

ment, ce serait diviser son amour, nier l'amabilité souveraine du Seigneur. Tendue avec le Christ vers le renouvellement de la création, le chrétien passe en ce monde sans aimer le sens apparent de son déroulement, ni les valeurs qu'il semble offrir à qui ignore le terme ineffable auquel il est conduit. Avec le Christ, le chrétien n'a rien à prendre aux richesses apparentes du devenir sans terme de ce monde. Il est libéré de la séduction des promesses d'une évolution créatrice personnelle et communautaire.

2. *Paradoxe actuel de la vie du chrétien.* — Mais « il n'est pas encore manifesté ce que nous sommes », répète saint Paul. « C'est en espérance que vous êtes sauvés. » Tel est le paradoxe de l'existence actuelle du chrétien.

Dans le secret de son être, il participe déjà aux richesses et aux libérations terminales du Christ. Mais le don de Dieu se soumet à la loi de notre accueil qui est progressif et temporel. Présentement, dans l'effort et la peine, — avec le risque même de le perdre, — nous devons faire fructifier le prêt divin: accroître l'adoration et l'amour que le Christ, en nous, porte au Père.

C'est donc un peuple de pèlerins que le Christ insère ici-bas en son mystère. Libéré par lui du temps et du devenir, ce peuple utilise cependant encore le temps et le devenir pour atteindre à la taille adulte de sa vie nouvelle. Riche déjà de la richesse nouvelle du Christ, ce peuple se sert encore du monde ancien pour parvenir à sa plénitude en l'unique homme nouveau. Ce n'est donc pas par indigence — comme s'il poursuivait, impuissant, le développement d'une nature aux virtualités jamais comblées — que le chrétien *use de ce monde* ancien. Dans le Christ, il *use de ce monde comme n'en usant pas*, — selon l'expression de saint Paul, — puisqu'il en fait l'instrument de la croissance de sa richesse nouvelle.

3. *Le sens inédit du mariage chrétien.* — Le mariage est une réalité du monde en devenir. Il est cette recherche par l'homme d'un terme à sa solitude — « Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide semblable à lui-même », a dit Dieu au commencement — et l'effort pour prolonger en l'incarnant cette rencontre éphémère d'une réponse — jamais étreinte, jamais plénière — à l'appel de son existence. Cette oblation de l'homme enfermé dans le temps est grande: il se donne pour valoriser une autre existence, et ces deux existences se consacrent à l'apparition de nouveaux êtres semblables à eux-mêmes et qui les prolongent. Sans doute, l'homme, jamais satisfait par le devenir, aspirait à plus encore: triompher du temps par son amour même. Rêve impossible. Cependant, saint Paul a révélé qu'en sa grandeur déçue cette oblation en préfigurait une nouvelle, insoupçonnée à l'homme: l'oblation du Christ à son Église, formée de sa chair et de ses os.

Dans le Christ les figures cèdent à la réalité. On ne comprend pas le Christ, répète saint Paul, si on s'attache encore aux valeurs anciennes. En tant qu'il vit dans le Christ, l'époux ne peut demander à l'amour humain et à la paternité de mettre un terme à sa solitude: comme le Christ, il n'est jamais seul. L'époux chrétien aime, non pour combler son indigence, mais pour vivre la plénitude de son amour du Seigneur. Il a été choisi comme responsable de la destinée, dans le Christ, de son épouse et de ses fils, adorateurs irremplaçables. Il aime son épouse comme fille de Dieu et sœur du Verbe, et ses fils comme fils du Père et frères de Jésus-Christ.

Saint Paul a dit cette nouveauté mystérieuse de l'amour des époux chrétiens: « Maris, aimez vos épouses comme le Christ a aimé son Église. Il s'est livré pour elle afin de la sanctifier en la purifiant. » C'est ainsi que, dans le Christ, le chrétien use de l'amour humain *comme n'en usant pas*.

4. *Les labours et les risques du mariage chrétien.* — Les exigences de cet amour nouveau sont ardues. Les époux doivent vivre comme si déjà, avec le Christ et les élus, ils voyaient la splendeur de la gloire du Père, leur unique amour. Or, durant les délais de la Parousie, ils cheminent loin du Seigneur. Ne risqueront-ils pas de terminer leur amour à sa grandeur ancienne, qu'ils expérimentent en ce qu'elle a de proportionné à leur nature, et d'oublier l'amabilité du Seigneur qu'ils ne connaissent pas encore à découvert ?

Sans cesse, c'est par un jugement de foi — inévident malgré sa certitude — que le chrétien doit opter contre l'apparente suffisance de la création et poursuivre *ce que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et dont l'idée n'est pas venue au cœur de l'homme*. Or toute expérience de l'épanouissement du devenir de sa nature — dans la mesure de sa profondeur et de sa réussite — accapare psychologiquement l'homme, momentanément satisfait en ses aspirations conscientes, et lui rend plus difficile cette vie de foi. Celui qui *use de ce monde* risque de s'y enfermer.

L'Apôtre n'a rien voilé de ces exigences nouvelles, ni des risques et divisions qu'elles occasionnent: « Le temps se fait court. Reste donc que ceux qui ont femme vivent comme s'ils n'en avaient pas... Car elle passe, la figure de ce monde. Je voudrais vous voir exempts de soucis. L'homme qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de lui plaire. Celui qui s'est marié a souci des affaires de ce monde, des moyens de plaire à sa femme; et le voilà partagé. »

Sans doute, la grâce reste à l'œuvre dans les tribulations tout humaines qui seront la conséquence normale de cette division de l'amour des époux. Le Christ essaie d'insérer en sa croix, comme par une pédagogie, la courbe même de ces misères anciennes, — désillusions, crises, vieillissement, épreuves, défaillances, — que la plénitude de la charité des époux leur eût épargnées.

### III. — LE MARIAGE ET LA VIRGINITÉ DANS L'ÉGLISE

1. *Le sens prophétique de la virginité ecclésiale.* — Un jour, — ce jour commence à poindre en nos âmes, — tous les frères du Christ partageront visiblement sa virginité. Il l'a dit: « A la résurrection on n'épousera ni ne sera épousé. » Mais déjà, durant les veilles de la Parousie, le Christ accorde à des privilégiés de s'associer visiblement aux libérations de sa virginité. Ils ne connaîtront ni l'amour humain, ni la paternité. Par une audace, inconcevable à un chrétien qui chemine loin du Seigneur, ils développent, sans l'usage des réalités anciennes, l'amour qu'ils ont reçu du Père, comme s'ils voyaient déjà la Trinité à découvert. Ils anticipent les conditions du Royaume. Ce don est prophétique, il rappelle à l'Église et aux époux le sens nouveau de la vie dans le Christ; il manifeste au monde ancien le monde nouveau.

Mais en ceux qui l'ont reçu et accueilli, ce don vient déjà combler l'aspiration la plus profonde de leur vocation chrétienne. Ils imitent de plus près le Christ qui les a aimés le premier et est mort pour eux. Ils sont libérés nouvellement de la séduction du monde ancien qui risquait d'entamer leur amour pour le Père. Saint Paul connaissait le prix de ce don, et il aurait souhaité, dans son amour pour ses fidèles, que tous l'eussent comme lui. Mais il savait qu'ici-bas cela n'est pas possible; chacun a reçu son propre don.

L'Église sait également le prix de la virginité de ses fils, rempart de la sainteté conjugale elle-même, telle que le Christ par sa virginité l'a consacrée. Si un jour le peuple de Dieu en marche vers la vision ne connaissait plus la virginité, il perdrait le sens de sa vocation. Il se contredirait, s'installant ici-bas. Il cesserait de transcender ce monde en devenir dont il doit retirer progressivement les frères du Christ. Le message du Seigneur: « Cherchez d'abord le Royaume des cieux... » ne trouverait plus en lui que des échos affaiblis, et les chrétiens seraient bien près de s'égarer « dans un messianisme social ou politique ou (ce qui ne vaut pas mieux et nous menacerait davantage aujourd'hui) dans un messianisme familial » (Mongenot, *Études*, 255, 325). Comme si, avant Marx, le Christ avait promis des lendemains qui chantent.

2. *La communauté ecclésiale et les dons du Seigneur.* — Rappeler l'excellence de la virginité et souligner que, dans le Christ, elle est préférable au mariage, ce n'est pas oublier qu'il est vain de comparer pour s'en glorifier les dons que le Christ fait à chacun. Ces dons demeurent gratuits; bien plus, ils sont tous indispensables à la communauté ecclésiale et se soutiennent mutuellement. Du cœur et du cerveau, lequel pourrait se glorifier de sa supériorité? L'homme sait bien que les deux lui sont indispensables.

Sans le mariage chrétien, comment l'Église s'emploierait-elle à compléter le nombre des frères du Christ, but unique des délais de la Parousie? Sans la

virginité et la ferveur de sa tension vers le Seigneur, comment l'Église se souviendrait-elle qu'engendrer ne sert de rien à moins que l'Esprit ne greffe les fils du monde ancien sur l'Homme nouveau, et qu'ainsi la multitude humaine ne contribue à réaliser la plénitude du Christ et à hâter le jour de la Parousie qui l'accompagnera ?

La conscience de cette solidarité et de cette responsabilité dans le Christ doit favoriser l'unité de la communauté ecclésiale, Corps du Christ. Que chacun s'emploie au rôle que le Maître lui a confié jusqu'à son retour. C'est lui qui jugera des ouvriers qui ont fait profiter le don reçu en vue de l'œuvre du Seigneur. *Vous ne vous appartenez pas. Vous êtes au Christ, et le Christ est au Père.*

3. *La vocation au mariage.* — A Carrefour 51, des laïcs, qui s'étonnaient de découvrir si tard le sens et la grandeur du mariage chrétien, ont regretté qu'ils ne leur aient pas été manifestés à l'égal des autres vocations lors de leur retraite de décision.

L'Église regrette la première que les époux chrétiens ignorent la grandeur de leur vocation. Elle blâme ceux qui en sont responsables. Le chrétien, d'autre part, doit savoir qu'il s'étonnera toujours ici-bas devant le mystère de sa vocation, que l'Esprit lui révèle progressivement à mesure qu'il pénètre en lui.

Nous ne discuterons qu'un aspect du souhait formulé à Carrefour. Dans les retraites de décision, la grandeur réciproque du sacerdoce et du mariage doit-elle loyalement être mise en parallèle pour permettre un choix plus éclairé et plus libre entre les deux grandes vocations chrétiennes: le sacerdoce et le laïc ?

Nous ne le pensons pas. La nature des options en jeu a d'autres exigences. Rappelons d'abord la multiplicité des *vocations* du Seigneur, que le Carrefour, en une perspective d'efficience, semble restreindre à deux. La vocation par excellence du chrétien est celle qui l'insère dans le Christ. Cette vocation habilite tout chrétien à vivre nouvellement toute sa vie d'homme; c'est donc elle qui rend apte à comprendre et à vivre la grandeur nouvelle du mariage chrétien.

Dans le Christ se feront entendre des appels ultérieurs. Inséré en un mystère qui le dépasse infiniment, où il est conduit par le Verbe, le chrétien est essentiellement disponible à des initiatives imprévisibles et gratuites. *Tu verras bien plus grand encore*, disait le Christ à Nathanaël qu'il venait d'appeler. Parmi ces appels, sans terme ici-bas, certains tendent à établir des membres du Christ soit dans une fonction en vue de la croissance de son Corps, tel le sacerdoce, soit dans un état qui facilite une plus parfaite mise en œuvre des richesses de la vie chrétienne, tels la virginité et les états de perfection. Ceux-ci — Pie XII vient de le rappeler — résultent des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance acceptés par l'Église.

Mais voici le caractère propre de ces nouvelles initiatives divines: elles donnent de comprendre le sens et

la grandeur de l'imitation particulière du Christ à laquelle le Seigneur invite. Le Père attire nouvellement à son Fils en donnant de le comprendre nouvellement. C'est pourquoi le Christ ajoute, après avoir affirmé l'excellence de la virginité: *Qui peut comprendre comprendra, mais cela n'est pas donné à tous.*

Si tels sont les appels du Seigneur, c'est en s'interrogeant face aux exemples et aux paroles du Christ, pour découvrir ce qui lui est actuellement donné d'en comprendre, que le chrétien maintiendra sa disponibilité filiale. Et cette interrogation s'intensifiera aux tournants de l'existence qui engagent en des voies irréversibles. Tel est le sens de la retraite de décision.

Son but n'est pas de révéler l'aptitude du chrétien à comprendre et à vivre la grandeur du mariage dans le Christ: tout chrétien la connaît du fait de son baptême. Présentement, il s'interroge pour reconnaître, grâce aux lumières nouvelles qui lui seraient données, de nouvelles initiatives qu'il espère: *aspirez aux dons les meilleurs*, mandait saint Paul à ses chrétiens. Ce n'est donc pas à des comparaisons ni à des jugements personnels de valeur que le chrétien s'appliquera. Jamais ils ne lui montreraient le sens et le prix des dons mystérieux du Seigneur. Mais il méditera les exemples et les enseignements du Christ à la lumière intérieure que l'Esprit éveille en lui. Il se gardera surtout de détourner cette lumière des réalités nouvelles qu'elle commence à illuminer. C'est pourquoi s'arrêter à considérer la grandeur première de la vocation chrétienne, ce serait risquer de se détourner soi-même des dons ultérieurs du Seigneur. La loyauté et la liberté résident ici dans la disponibilité. L'attitude de Marie: *Ecce, me voici.*

#### CONCLUSION

Notre âge renégat emploie une âpre ferveur à inventorier les valeurs du monde ancien que le Christ a transformé. Devant la puissance d'une évolution créatrice, une sorte d'ivresse dionysiaque s'est emparée de lui. Comment, s'il opte pour le temps et le devenir, pourra-t-il comprendre la grandeur éternelle à laquelle il est convié: adorer et aimer le Père dans le Verbe ?

Que le chrétien se garde du mirage du devenir et de l'épanouissement de soi: il lui ferait trouver fade la virginité du Christ, qui est adoration et amour trinitaire. Et les époux chrétiens se préoccuperaient de l'enrichissement que promettent l'amour et la paternité et non d'adorer et d'aimer le Père en leur amour. Mais *si le sel s'affadit, avec quoi lui redonner sa saveur ?*

L'Esprit avive dans l'Église le besoin d'un renouveau de la spiritualité conjugale. Les époux ont été appelés à vivre, eux aussi, la plénitude de la vie du Christ. Ils doivent sans cesse chercher et trouver comment y parvenir. Pour cela, qu'ils réapprennent à fréquenter le Livre de Dieu. Là ils découvriront la grandeur une et la richesse variée de cette vocation dont l'idée n'est pas venue au cœur de l'homme: la vie dans le Christ, qui doit être *tout en tous.*

# Faut-il un contrôle des prix?

Émile BOUVIER, S. J.

C'EST LA QUESTION que tout le monde pose. Depuis janvier 1951, les prix montent avec une rapidité vertigineuse: l'indice général des prix a bondi de 172.5 en janvier à 179.7 au 1<sup>er</sup> mars, ce qui signifie un saut de 7.2 points en deux mois. Les ouvriers, les fonctionnaires, les gens de bureau n'en peuvent plus. A mesure que les jours s'écoulent, la valeur du salaire fond entre leurs mains. Le pouvoir d'achat du dollar diminue à vue d'œil.

Imaginez: le bifteck le plus commun se détaille à 90 sous; les œufs se vendent 65 sous la douzaine; le beurre, 65 sous la livre; le thé, \$1.00, et le café, \$1.25 la livre. Le filet se détaille à \$1.90 la livre; le lait, à 20 sous la pinte; le petit pain, à 14 sous; les pommes de terre, à 25 sous le sac de 10 livres; un petit panier de carottes se vend 15 sous. Et le pauvre, qui vit de denrées inférieures ou de substituts, doit déboursier 85 sous pour une livre de viande hachée. Un père de famille, qui doit nourrir une femme et trois ou quatre enfants, doit déboursier, seulement pour la nourriture, un minimum de \$35 par semaine. Qui reprocherait aux unions ouvrières de s'alarmer? Chaque fois que l'indice du coût de la vie monte, chaque fois que le salaire réel diminue. Qu'on ajoute à ce malheur une augmentation d'impôt de 20%, une hausse de la taxe de vente à 10% et le refus de régir les prix, et l'on comprend la panique et la consternation qui saisissent les ouvriers et les petits salariés. Coïncés entre la hausse des prix et le revenu fixe, qu'est-ce qu'ils peuvent faire?

Quelle solution concrète pouvons-nous proposer, et tout de suite, parce que tout à l'heure le pain va manquer sur la table? Question complexe qu'il est impossible d'analyser dans les cadres d'un article. Qu'il me soit permis de poser quelques jalons qui aideront à saisir le problème et de risquer une solution d'urgence qui, à mon humble avis, soulagerait l'ouvrier et le père de famille.

## I. — LA SITUATION DES PRIX DE 1939 - 1951

Depuis 1939, l'économie canadienne a connu trois périodes qui ont eu une influence décisive sur les prix. De 1939 à 1941, le gouvernement canadien, afin d'éviter l'inflation de la première grande guerre, s'est contenté d'un contrôle sélectif des prix sur le beurre, le sucre, la laine, le charbon, etc. De 1941 à 1945, vu l'effort de guerre énorme à soutenir, nous avons assisté au plafonnement général des prix qui a connu un franc succès, si on le compare au contrôle américain et européen.

On sait l'actualité de ce problème. Voici des éléments de solution, proposés par le P. Émile Bouvier, directeur de la Section des Relations Industrielles de l'Université de Montréal.

Malheureusement, à la fin de la guerre, de 1945 à 1951, le gouvernement, sous la pression des producteurs et des marchands, a relâché les contrôles et, sous prétexte de revenir à une économie libre, il a abandonné les prix à eux-mêmes. Le résultat a été néfaste, le coût de la vie, de 101.5 qu'il était en 1939, est passé à 119.5 en 1945 pour rebondir à 166.5 en 1950.

## 1. — Coût de la vie au Canada 1939-1951

Base 1935-1939 = 100

Année	Indice général	Produits alimentaires	Loyers	Combustible éclairage	Habillement	Articles de ménage	Divers
1939	101.5	100.6	103.8	101.2	100.7	101.4	101.4
1940	105.6	105.6	106.3	107.1	109.2	107.2	102.3
1941	111.7	116.1	109.4	110.3	116.1	113.8	105.1
1942	117.0	127.2	111.3	112.8	120.0	117.9	107.1
1943	118.4	130.7	111.5	112.9	120.5	118.0	108.0
1944	118.9	131.3	111.9	110.6	121.5	118.4	108.9
1945	119.5	133.0	112.1	107.0	122.1	119.0	109.4
1946	123.6	140.4	112.7	107.4	126.3	124.5	112.6
1947	135.5	159.5	116.7	115.9	143.9	141.6	117.0
1948	155.0	195.5	120.7	124.8	174.4	162.6	123.4
1949	160.8	203.0	123.0	131.1	183.1	167.6	128.8
1950	166.5	210.9	132.9	138.3	182.3	169.2	132.6
1951 (janv.)	172.5	220.2	136.4	141.5	187.1	179.8	135.8

(Revue Statistique du Canada, B. F. S., février 1951, p. 43.)

Même si l'indice général s'est élevé à plus de 70%, analysons les composants. Les produits alimentaires, qui constituent aujourd'hui plus de la moitié du budget familial, sont montés de 120%; les vêtements sont montés de 87%. Examinons en particulier certains items de l'alimentation familiale, tels que les viandes, les produits laitiers, les céréales; le pourcentage d'augmentation est effarant.

## 2. — Pourcentage d'augmentation de certains produits alimentaires de l'année 1948, par rapport à 1939

	Août 1939	Septembre 1948
Bœuf, surlonge, la livre	100	258.8
Bœuf, dans la ronde	100	286.1
» dans le côté	100	284.8
» dans l'épaule	100	301.3
» pour ragoût, désossé	100	329.5
Veau	100	288.8
Lard	100	313.2
Produits laitiers	100	196.9
Œufs	98.3	185.3
Céréales	106.7	143.8
Epicerie	103.8	167.2
Légumes	101.3	167.2
Fruits	100.9	158.6

On comprend maintenant pourquoi le nouveau budget familial, sorti par le Bureau fédéral de la Statistique en 1950, fait dresser les cheveux. Le Bureau fit une enquête, en 1947-1948, auprès de 13,500 familles. Sur ce nombre, 4,200 ont répondu au questionnaire.

Avec ces nouvelles données, le niveau de vie s'établit ainsi au Canada: deux personnes avaient besoin, en 1948, de \$2,679 par année; une famille composée du père, de la mère et de 1 à 4 enfants avait besoin de \$3,278, et une famille nombreuse, de \$3,885. Au Québec, une petite famille a besoin de \$3,073, et une famille nombreuse, d'après nos calculs, de \$3,200 à \$3,400.

Hélas! le salaire moyen, en 1950, est d'environ \$45, soit \$2,340 par année. Et il faut admettre qu'au Québec il est de \$42 par semaine, soit \$2,184.

De plus, la part du revenu national destinée aux travailleurs sous forme de salaires et gages n'augmente pas, à en juger par le tableau suivant :

### 3. — Part du revenu national aux travailleurs 1939-1948

(En millions de dollars)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948
Revenu national....	4,289	5,255	6,594	8,373	9,102	9,741	9,788	9,819	10,916	12,474
Revenu des travailleurs....	2,583	2,944	3,586	4,251	4,746	4,908	4,915	5,322	6,212	7,739
% du revenu national..	60.2	56	54.4	50.7	52.1	50.3	50.2	54.2	56.9	57.2

(Revue statistique du Canada, février 1951, p. 11.)

Les augmentations de salaires, de 1939 à 1942, ont été de 26.3%; de 1942 à 1945, de 15% et, de 1945 à 1948, de 21.4%. Sans aucun doute, la hausse a été réelle, mais elle ne suit pas celle des vêtements, de la nourriture. En conséquence, l'ouvrier ne peut rejoindre les deux bouts. Comment lui venir en aide ?

## II. — SOLUTIONS PROPOSÉES

La suggestion spontanée qui vient à l'esprit de l'ouvrier, de l'homme de la rue, de celui qui achète, c'est le *contrôle des prix*. On l'a vécu durant la guerre, pourquoi ne pas le revivre en cette période d'incertitude qui menace la stabilité de la famille ouvrière ? La question se pose avec d'autant plus d'actualité qu'au dernier discours du budget, le gouvernement semble avoir abandonné définitivement la régie des prix.

Une économie de libre entreprise repose, il est vrai, sur un principe de liberté humaine: liberté de contrat, liberté de placement, liberté d'achat, liberté de vente, bref, liberté dans les choix et décisions économiques. En fait, toutes les décisions sont motivées par des intérêts économiques: elles portent sur des biens que l'on désire ou que l'on refuse, parce que l'étiquetage des prix les rend accessibles ou inaccessibles à la bourse. La hausse ou la baisse des prix me poussera à acheter, à vendre, à bâtir, à substituer. Si mon industrie n'est pas rentable, je m'en défais; si le travail coûte trop cher,

je le remplace par un moteur; bref, la hausse et la baisse des prix déterminent des milliers de décisions économiques. Ce sont des signes indicateurs pour les producteurs, les financiers, les consommateurs. Le mouvement des prix est précisément ce qui anime l'économie moderne.

Toutefois, lorsque des événements historiques, des guerres aboutissent à un déséquilibre des prix vers la hausse, n'y a-t-il pas lieu pour l'autorité publique d'intervenir ? Après tout, l'économie doit servir l'homme.

L'homme n'est pas une victime de l'équilibre des prix. Un gouvernement n'aurait-il pas le droit d'agir contre un courant de décisions qui peuvent nuire à toute une société ? Une guerre, un chômage massif, une inflation en spirale ne sont-ils pas des calamités publiques qui exigent une action sage et intelligente de la part d'un gouvernement ? Est-ce qu'un contrôle des prix ne devient pas alors un moyen temporaire qui endigue le mal ?

Qui dit contrôle des prix ne signifie pas nécessairement fixation des prix, mais direction du mouvement et des changements de prix. Ce contrôle peut prendre plusieurs formes: soit la forme du contrôle indirect, soit la forme du contrôle général et direct de tous les prix, soit la forme du contrôle sélectif.

A. — Par *contrôle indirect* des prix, il faut entendre toute mesure qui est de nature à retirer de la circulation les moyens d'achat afin de forcer les consommateurs à se priver et ainsi à déprécier les prix de vente du marché. Là où il n'y a pas d'acheteur, les prix des marchandises ont toujours tendance à baisser. Ce contrôle indirect peut s'exercer de plusieurs manières: a) par l'impôt; b) par l'emprunt public; c) par le contrôle du crédit bancaire; d) par l'épargne obligatoire; e) par le contrôle de la vente à tempérament; f) par le rationnement.

Par l'impôt, un gouvernement retire une part du revenu des particuliers pour financer une guerre, acquitter une dette publique. Ce moyen est le plus radical, mais le plus impopulaire du point de vue politique. Par l'emprunt public, le gouvernement vend des obligations. Les sommes retirées de la circulation diminuent le pouvoir d'achat du consommateur et tendent à rabaisser les prix. Un autre moyen efficace consiste à contracter le crédit en demandant aux banques de réduire le crédit de 30 à 50%. Les ouvertures se trouvent réduites, les comptes ouverts diminués et la tendance à la hausse contrôlée. Enfin, un gouvernement peut diminuer les dépenses de consommation par l'épargne obligatoire ou par les coupons de rationnement, que le Canada a connus à la fin de la guerre. Autant de moyens de diriger les dépenses vers d'autres fins que la consommation.

Un dernier moyen de contrôle indirect des prix est celui de la diminution de la vente à tempérament, en

exigeant par la loi que le consommateur paye en premier versement le tiers ou la moitié du coût de la marchandise. Déjà le gouvernement fédéral a légiféré en ce sens, et les consommateurs ont dû modérer leurs ambitions parce qu'ils n'avaient pas la liquidité suffisante pour faire face à leurs obligations. Autant de moyens qui ont servi dans le passé à freiner la tendance à l'inflation.

En fait, le gouvernement canadien a su heureusement utiliser tous ces moyens lors de la guerre de 1939 à 1945.

Malheureusement, après la guerre, ces contrôles indirects n'ont pu réussir à abaisser les prix, surtout à une époque où la demande, retenue depuis six ans, se dirigeait sur les autos, les frigidaires, les accessoires électriques et la construction. Le relâchement presque subit des contrôles — une erreur à notre avis — a détruit la sage politique des prix de 1939 à 1945.

B. — Il se présente alors un deuxième moyen: *le contrôle général des prix*. Cette mesure implique une fixation définitive, à une date choisie, de tous les barèmes de prix et de salaires existants. Ce régime, que nous avons connu de 1941 à 1945, peut réussir quand toutes les énergies d'un peuple durant une guerre tendent à une fin, la victoire. En temps de paix, pourrions-nous garantir l'unité des citoyens vers un but: prévenir l'inflation? Car un plafonnement ou un contrôle général des prix comporte un régime de subsides.

Ainsi, pour les fins de la discussion, fixons le prix du lait à 20 sous la pinte. Voilà que les fournisseurs de bouteilles, les stérilisateur, les vendeurs de machines à embouteiller élèvent leurs prix de revient, parce qu'ils doivent importer certains produits. Il faut alors, pour maintenir le plafonnement, payer un subside additionnel. Les économistes d'Ottawa estiment que les subsides d'un contrôle général oscillent entre 300 et 400 millions de dollars par année. Supposer qu'un pour-cent de taxe de vente additionnel procure à l'État \$60,000,000, ce serait impliquer une taxe de vente additionnelle de 5 à 6 pour cent. Mesure impopulaire dans une période de prospérité.

Le succès relatif du plafonnement des prix au Canada, de 1941 à 1945, était dû à la guerre qui a rallié l'unanimité des volontés. Aujourd'hui, ne pourrions-nous pas invoquer que le peuple canadien vient d'entrer dans une guerre contre le totalitarisme soviétique? Il est vrai que cette guerre peut nous entraîner pour dix ans, et que le gouvernement n'est pas prêt à prendre le risque de subsides considérables pour une période aussi longue.

C. — Aussi suggérons-nous une solution mitigée: un *contrôle sélectif des prix* pour une période initiale de deux années. Par contrôle sélectif, il faut entendre

le plafonnement des prix de certains produits, à l'exclusion des autres. Il y aurait possibilité de contrôler les prix des produits qui constituent les parties essentielles du budget familial, tels que le lait, le pain, le beurre, la viande, le thé, le café, les légumes, les céréales, les chaussures et certains vêtements essentiels.

Le montant des subsides, pour maintenir ce contrôle sélectif, coût du contrôle compris, serait d'environ \$100,000,000 par année. Le gouvernement fédéral, au début de la dernière guerre, a réussi son contrôle sélectif parce qu'il contrôlait l'offre et la demande du produit. Cela voudrait dire: contrôler les importations et les exportations par des permis. Cette solution, applicable au point de vue administratif, empêcherait les prix de rendre la vie impossible au consommateur canadien.

Si, comme on le prévoit, il arrive que les prix de gros américains aient tendance, dès le printemps, à se stabiliser et que les prix de détail en viennent à cette stabilisation tôt ou tard au Canada, le contrôle sélectif deviendra facile. D'ici à ce que les réactions américaines se fassent sentir en notre pays, il s'écoulera tout probablement un laps de six mois ou d'un an. D'ici là l'ouvrier va souffrir. Pour obvier à cet inconvénient, un contrôle sélectif ne serait-il pas une solution sociale plus facilement applicable?

D'ailleurs, en 1939, le gouvernement canadien a fait un succès de son contrôle sélectif. Il a réussi à maintenir le prix de la laine, du beurre, du sucre, du charbon, de l'huile de foie de morue, par des moyens différents sans doute, mais aboutissant à la stabilité des prix. Le contrôle de la consommation et de l'offre des produits, par des permis d'importation et d'exportation et par le contrôle de la production domestique ainsi que par le rationnement, suffirait. Ceci serait facile, du moins pour le pain, le lait, le beurre, le sucre, le thé, le café. Le contrôle serait peut-être plus difficile sur les viandes, mais des inconvénients administratifs ne devraient pas empêcher les législateurs de tendre à assurer la sécurité économique de la classe ouvrière.

Sans doute, on dira qu'il est impossible d'avoir un contrôle sélectif sans aboutir fatalement à un plafonnement général. La difficulté, admettons-la. Mais le Canada se trouve en face d'une calamité nationale. S'il adoptait, comme mesure temporaire, pour une période de deux ans, un contrôle des prix des produits qui constituent l'essentiel du budget ouvrier, il éviterait des malaises et des critiques inutiles. Et le risque ne serait pas considérable, parce que déjà les prix de gros américains donnent des signes de stabilité. Mais d'ici à ce que les prix de détail du Canada agissent dans le même sens, il peut s'écouler de six mois à un an, peut-être plus. L'ouvrier ne peut pas attendre l'équilibre naturel des prix. Le ventre affamé ne peut pas attendre les résultats des prévisions économiques. A nous d'agir et d'agir vite.

## LE MOUVEMENT « PAX CHRISTI »

C'EST UN MOUVEMENT INTERNATIONAL pour la paix. Fondé en 1945, il compte actuellement des représentants dans dix nations. S. Exc. Mgr Feltrin, archevêque de Paris, en est le président. Lors d'une réunion tenue en décembre 1950 à l'archevêché de Paris, Mgr Feltrin précisa les buts du mouvement :

« Développer une croisade de prières pour la paix.

« Constituer un centre d'étude à deux degrés: d'une part, pour une vulgarisation des enseignements pontificaux et spécialement des messages de Pie XII, si peu connus; en second lieu, pour une recherche doctrinale sur les problèmes de la paix.

« Organiser un foyer d'échanges et de rapprochement entre les peuples, les classes et les nations, sur le plan religieux. »

S. S. Pie XII écrivait, dans une lettre du 3 juin 1947:

« Le Saint Père se plaît à souhaiter qu'au moment où les hommes travaillent, au prix de tant d'efforts, souvent stériles, à l'établissement de la paix dans le monde, la croisade de Pax Christi contribue à répandre partout la conception chrétienne de la paix et à créer, par les prières de ses adhérents et la diffusion de son bulletin, le climat d'entente universelle qui préparera la vraie et profonde réconciliation entre les hommes et entre les nations. »

## POÉSIE À L'ÉCOLE MÉNAGÈRE

Dans les écoles ménagères, on fait écrire aux élèves des compositions-éclaircies. En voici une de Saint-Irénée, sur la poésie. C'est digne d'une bachelière.

POÉSIE, pour moi, à quatorze ou quinze ans, c'était un lever de soleil, un ciel bleu avec ou sans nuages, un vert bosquet palpitant de chants d'oiseaux, un soleil de midi qui répand des étoiles sur la mer, un clair de lune... Ça, c'était le comble de la poésie: la lune! Je l'aimais, elle était ma passion, en quartier ou en plein...

J'étais froissée au plus haut point quand maman, devant mon mépris des choses du ménage, de la vaisselle surtout, me disait: « Allons, ma petite fille, viens m'aider à faire le ménage, c'est ce que toute femme doit savoir. »

J'ai vieilli; les années, les études, le contact avec des gens d'expérience m'ont apporté un peu de sagesse et m'ont surtout descendue de « la lune ». J'ai appris que je dois vivre sur la terre et non sur la planète voisine, que je dois accomplir une mission grande et noble. Au premier abord, elle m'a semblé austère, rigide; mais en l'étudiant à fond, je l'ai trouvée toute chantante de poésie dans les petites choses simples qui la composent.

La poésie, elle est là, dans ce lever matinal, où la reine du foyer, épouse et mère, reçoit en primeur ces choses vaporeuses et fraîches nées du matin... Elle est dans le déjeuner qu'on prépare sans bruit; elle est dans l'haleine de la cafetière fumante qui répand son parfum dans tous les coins de la maison, s'arrêtant à chatouiller l'odorat du mari un peu gourmand, le forçant à hâter sa toilette pour déguster le substantiel déjeuner qui le préparera au travail. Elle est surtout, cette poésie simple, enviable et pure, dans le lever des petits. La maman veut pour elle seule cette chère joie; elle éveille ses enfants d'une caresse, la caresse préférée de chacun, baiser dans le nid de l'oreille, dans la fossette sur la joue du bébé, sur le nez retroussé du garçon malicieux...

Parce qu'elle les aura regardés à travers l'arc-en-ciel de vos yeux, petits enfants, les soins du ménage viendront à elle en dansant une farandole joyeuse...

# A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

## LA COLONISATION DANS RIMOUSKI

LE RAPPORT ANNUEL de la Société de Colonisation du diocèse de Rimouski, rendu public en mars, est intéressant à plusieurs titres.

1. Il prouve bien que les aspirants ne manquent pas: « La compilation des demandes de lots nous a donné cette année un chiffre record: 1,920. L'an dernier, il était de 1,682... »

« En séparant les demandes par catégories d'âge, nous avons constitué trois groupes: le premier, celui des aspirants de 18 à 25 ans, représente la jeunesse. Le second, de 26 à 30 ans, se compose surtout de jeunes ménages. Enfin, les candidats de 31 ans et plus; ce sont également de jeunes ménages d'origine terrienne, qui, après avoir goûté à la vie de journalier, veulent retourner à la terre; on y compte aussi les requérants de lots de support, et quelquefois des pères de famille nombreuse qui demandent à recommencer à neuf dans une région nouvelle où les terres nombreuses et faciles d'accès leur permettront, avec l'aide de l'État, d'établir tous les fils qui voudront faire leur vie sur la terre.

« Voici comment se classent les demandes reçues depuis trois ans:

Année	Total	De 18 à 25 ans	De 21 à 30 ans	De 31 ans et plus
1948.....	1,674	34.93%	16.73%	44.27%
1949.....	1,682	37.62%	17.89%	47.4%
1950.....	1,920	27.64%	15.88%	46.5%

« Les moyennes sont constantes pour les trois groupes. »

2. Le rapport se trouve à illustrer le principe que l'établissement rural, pour être rationnel, doit être conduit selon le plan suivant: d'abord dans la paroisse, si possible; sinon, dans la région; sinon, dans les endroits de colonisation de la province; enfin, en dehors de la province, par exemple dans le Nord-Ontario et dans l'Ouest. Voici ce qui s'est fait à Rimouski:

a) L'ouverture de quelques rangs compléta la paroisse de Saint-Nil. Cinq autres paroisses attendent une solution identique pour compléter leurs limites normales ».

b) Face au diocèse de Rimouski, sur la Côte Nord, une dizaine de Rimouskois furent acceptés sur le plateau de Haute-Rive, où « le chef pratique qu'est S. Exc. Mgr Labrie préconise une colonie maraîchère ».

c) La plus forte migration d'aspirants-colons s'est dirigée vers l'Abitibi.

« Si nous ne connaissons pas précisément le nombre de ceux qui ont demandé à y aller, nous savons, par les copies d'avis de départ, qu'au moins 185 aspirants sont partis pour se choisir un lot, et l'on peut croire que presque tous vont persévérer en bénéficiant du plan provincial de colonisation. Chaque semaine le ministère de la Colonisation les dirigeait par groupes vers les points de débarquement: Senneterre, Barraute, Amos, La Sarre, et de là les inspecteurs de colonisation les conduisaient vers les jeunes paroisses à compléter, ou de moins récentes à consolider: Daspinassy, Languedoc, Saint-Nazaire, Authier... »

d) Comme les aspirants sont nombreux et qu'ils présentent des goûts et des ressources multiples, la Société de Colo-

nisation a continué « de faire connaître les centres variés partout au Canada où il y a des groupes de Canadiens français au milieu de vastes régions fertiles ». D'où poussées fructueuses dans le diocèse de Hearst et, en Alberta, dans la région de la rivière à la Paix.

3. Sans dynamisme intérieur, inspirateur d'efforts et de sacrifices, l'établissement rural est un vain mot. Aussi l'éducation est-elle extrêmement importante.

« Il n'est donc pas superflu de répéter ici que les efforts d'éducation auprès des jeunes doivent être soutenus et redoublés, car c'est à cet âge que le problème de l'établissement doit attirer l'attention, afin que les activités, les économies aient un but précis dans l'âme des jeunes qui songent sérieusement à leur avenir. Dans l'œuvre de la colonisation, s'il faut choisir avec soin les régions et les terres à ouvrir, il faut encore assurer la réussite en n'y plaçant que de bons sujets. Essayer de transformer en cultivateurs tous ceux qui s'offrent avec des motifs transitoires, ce serait risquer de rendre un mauvais service à plusieurs et un plus mauvais service encore à la jeune paroisse qui les recevrait. C'est pourquoi on déclare à un bon nombre (30% des aspirants) qu'ils ne réalisent pas toutes les conditions requises pour être admis dans le plan de la colonisation. »

Et plus loin:

« Dans son travail de propagande et d'éducation en faveur de la colonisation ou de l'établissement rural à tous ses degrés, notre société diocésaine de colonisation a toujours eu pour but de susciter et développer de solides vocations agricoles et de faire connaître les champs d'action. Cette éducation en faveur de la fidélité à la terre s'est poursuivie par différents moyens susceptibles, comme le demandaient les archevêques et évêques du Québec en 1946, de créer une atmosphère favorable à la colonisation. A l'occasion des congrès d'établissement, congrès de l'U. C. C., tournées de propagande en plusieurs paroisses, dans les conférences à la radio en collaboration avec la Société canadienne d'Établissement rural, la question de l'établissement fut étudiée sous tous ses aspects, dans les cadres des paroisses, du diocèse, de la province et du pays tout entier. Il a été fait mention des devoirs de la famille, de la paroisse, de l'État devant cette question importante. Mais il fut surtout rappelé aux individus que les meilleures et les plus indispensables ressources sont en eux-mêmes, dans leur formation et leurs aptitudes. Il fut répété aux jeunes ruraux qu'ils sont les premiers intéressés à ne pas gaspiller les biens précieux reçus avec la vie et l'éducation, et que tout secours est à jamais inutile, si, dans la poursuite du noble but à eux proposé, ils n'apportent la constante collaboration de leurs bras, de leurs économies et de leur cœur. »

Ce rapport concorde parfaitement avec ce qui s'est dit aux Journées de Nicolet, à savoir qu'il faut à tout prix donner aux enfants l'esprit de sacrifice, la mystique de la terre, le sens de l'épargne, et qu'il n'y a pas de politique vraiment féconde d'établissement rural sans la collaboration intime de l'Église, des parents, de la profession organisée, de la paroisse et de l'État.

## LES NÉO-CANADIENS

Le numéro de mars de l'Œuvre des Tracts présente une causerie sur les Néo-Canadiens, donnée au club Richelieu-Montréal par M. René Gauthier, directeur du Service des Néo-Canadiens de la Commission des Écoles catholiques de Montréal. Les deux paragraphes de la fin disent bien quelle doit être l'attitude des Canadiens français à l'égard des Néo-Canadiens:

QU'AU NOM de tous mes compatriotes canadiens-français il me soit permis de dire aux Néo-Canadiens combien nous voulons les aider à s'intégrer dans la vie canadienne, combien nous comprenons leurs aspirations. Qu'ils sachent combien nous sommes fiers de leur présenter le témoignage de trois siècles de fidélité à notre langue et à notre foi, dons légués par nos ancêtres, émigrés eux aussi de la vieille Europe. Qu'ils soient assurés de rencontrer chez nous des protecteurs de leur langue maternelle et des admirateurs de leurs traditions apportées de lointaines contrées. Et, principalement, qu'ils sachent bien que notre grand désir est de voir leur foi chrétienne préservée par-dessus tout et avant tout.

Si nous comprenons bien notre mission, Canadiens français et Néo-Canadiens, en conjuguant nos énergies respectives nous aurons le grand mérite de travailler en collaborateurs à rendre plus grand et plus renommé notre pays et à rendre plus glorieuse et plus auguste l'Église canadienne. Le problème des Néo-Canadiens: *problème humain, problème chrétien.*

## LE BOMBARDEMENT DE CASSINO

L'AUTO-CRITIQUE, privilège des démocraties, est une réaction de santé qui correspond dans la vie politique à l'examen de conscience dans la vie spirituelle. Les écrivains ne manquent pas — ni aux États-Unis ni ailleurs — qui soulignent les erreurs des Alliés au cours du dernier conflit: la reddition sans conditions, la trahison de la Pologne, la déclaration de guerre de l'U. R. S. S. contre le Japon, au tout dernier moment, etc., erreurs qui peuvent se ramener presque toutes à un seul chef: une politique de compromis et même d'amitié avec l'U. R. S. S.

A part les grandes erreurs, il y eut aussi des épisodes qui déclenchèrent de violentes controverses et ne manquèrent pas de causer un incalculable tort au prestige des Alliés. De tous ces épisodes, le plus triste fut sans doute le bombardement du monastère du Mont-Cassin, berceau de la vie monastique en Occident.

Le lieutenant-général Mark Wagner Clark, commandant de la glorieuse V<sup>e</sup> Armée, vient d'user de son franc parler dans un livre publié chez Harper's et intitulé *Calculated Risk*: il qualifie ce bombardement d'« erreur tragique ».

« J'étais un des commandants alliés sur le champ de bataille et le commandant en charge à Cassino, et j'ai affirmé alors qu'il n'y avait aucune preuve que les Allemands se servaient de l'abbaye pour des fins militaires. J'affirme aujourd'hui qu'il existe des preuves irréfutables qu'à part des émissaires, aucun soldat allemand n'a jamais pénétré dans le monastère, si ce n'est pour prendre soin des malades ou pour leur rendre visite.

« Non seulement le bombardement de l'abbaye fut une erreur psychologique, inutile dans le domaine de la propagande; ce fut également une erreur de tactique militaire de toute première dimension. Le bombardement ne fit que rendre notre tâche plus difficile et plus coûteuse en fait d'hommes, de matériel et de temps. »

# Au fil du mois

## Le Pape et la psychothérapie

Nous extrayons les lignes suivantes d'un discours prononcé par Sa Sainteté le pape Pie XII, le 2 novembre 1950, devant une assemblée d'évêques et de cardinaux. C'est nous qui soulignons.

*La parole est impuissante à décrire le torrent fangeux des livres, brochures, revues, journaux de toutes sortes, qui, par leurs articles et illustrations, remplis de légèretés et d'inconvenances, corrompent le jugement sain du peuple et le bon sens de l'humanité. Sans doute, Nous n'ignorons pas et Nous ne méprisons pas les progrès qui sont la gloire de la médecine, de la psychologie et de la doctrine sociale; bien plus, Nous désirons vivement que la psychothérapie, les consultations méthodiques au sujet du mariage, les institutions établies pour promouvoir le bien des familles utilisent ces progrès. Ce que Nous reprenons et blâmons, c'est qu'à côté et au delà de recherches rigoureuses et honnêtes, pullulent de misérables écrits qui, sous un faux prétexte d'enseignement, excitent chez les lecteurs ignorants et inexpérimentés l'attrait des séductions morbides et les portent à voiler en eux, sous couleur de science, d'obscurs instincts de corruption.*

Ces paroles du Pape ne seraient-elles pas une réponse discrète aux inquiétudes semées dans les âmes, deux mois auparavant, par un religieux italien, très connu dans le monde pour ses travaux biologiques? La compétence en biologie n'autorise personne, semble-t-il, à jeter l'anathème sur une technique dont trop de catholiques, éminents en médecine et, plus précisément, en sciences psychologiques, connaissent — en même temps que les ravages aux mains des charlatans, des immoralistes ou des athées — les magnifiques possibilités de libération spirituelle et d'épanouissement moral sous la conduite de vrais savants et de parfaits croyants. Le moins qu'on doive suggérer aux profanes en ce domaine, surtout après le discours du Pape, c'est d'« imiter de Conrart le silence prudent ».

**« Bonne fête, maman »** C'est le titre d'un très bel album que viennent de publier les Éditions Bellarmin. Sur la page frontispice, où se lit, en lettres blanches détachées d'un fond bleu ciel, *Bonne fête, maman*, on voit une famille, le père au milieu de ses enfants, présenter un cadeau à la mère qui sourit. Une trentaine d'autres photos, œuvres de l'un de nos meilleurs artistes, M. Armour Landry, illustrent ce cahier, montrant, des noces à la vieillesse, le rôle irremplaçable de la mère de famille. Rôle de vigilance physique et morale, rôle d'instruction, de compréhension, de redressement, de préservation et de direction. Un monde de vertus fleurissent ainsi non seulement dans le cœur de la mère, mais « dans la chaste salubrité du climat familial », comme dit le texte qui commente les photos.

Texte soigné; la délicatesse y dialogue avec la profondeur et propose à l'esprit attentif toute une pédagogie maternelle et familiale. Qu'on s'arrête aux pages où les auteurs, dissimulés sous le pseudonyme collectif de *l'Équipe de mai*, suggèrent, avec beaucoup de pénétration psychologique, l'attitude d'une vraie mère en face des problèmes de ses enfants. De la première communion aux fiançailles, « la maman idéale » accueille les questions, répond sereinement aux pourquoi, attire — sans les arracher — les confidences, épanouit — sans lui laisser prendre de mauvais plis — la personnalité, façonne la rectitude de la conscience par l'amour enthousiaste et l'imitation de Jésus-Christ. Tout cela, comme « la camarade de choix dont nul ne saurait se passer », comme la grande amie à qui on a continuellement

recours dans les angoisses du premier péché, dans les « tristesses sans cause » de « l'âge difficile », jusqu'au trouble délicieux d'un naissant amour.

Quinze sous pour ce cadeau de fête: à la maman, « boussole d'orientation vers les cimes,... baume des jours amers », qui, même disparue, « guide encore et toujours », par « le souvenir de ses gestes généreux...: notre inspiration et notre fierté ». Aubaine que personne n'a le droit de manquer.

**Congrès du Conseil canadien de la Presse catholique** On sait l'importance que Pie XII, à l'instar d'ailleurs de ses prédécesseurs, attache à la presse. Dans un récent discours, il plaçait son influence au-dessus de celles de la radio et du cinéma. Aussi insiste-t-il pour qu'il y ait dans tous les pays des journalistes vraiment catholiques qui sachent mettre la presse au service de la vérité et de l'Église. Tâche qui n'est pas toujours facile et qui exige beaucoup de qualités naturelles et surnaturelles.

Pour l'accomplir avec succès, l'union des journalistes catholiques apparaît des plus utiles. Union sur le plan national et même international. Ces directives des papes ont été mises presque partout à exécution. Pie XII en a dit sa joie au Congrès international de la presse catholique, tenu à Rome le 18 février 1950. Mais à côté de ces réunions mondiales, plutôt rares, des réunions nationales s'imposent. Les journalistes catholiques d'un même pays ont intérêt à se rencontrer, à étudier ensemble leurs devoirs, à rechercher les meilleurs moyens de les remplir. C'est ce que vient de faire le Conseil canadien de la Presse catholique. Le 17 avril dernier, ses membres se réunissaient, au nombre d'une quarantaine, pour discuter en commun le rôle du journaliste catholique dans les diverses situations où les circonstances le placent au Canada. Il en est qui travaillent dans un journal spécifiquement catholique, d'autres sont à l'emploi de journaux politiques ou d'affaires. Les uns et les autres prétendent agir en catholiques, servir la vérité et l'Église, quoique d'une manière et avec des moyens différents. Trois membres du Conseil canadien de la Presse catholique ont exposé cette situation, et leurs allocutions furent suivies d'un intéressant échange de vues. S. Exc. Mgr l'archevêque de Montréal tira les conclusions. Il insista sur la formation qu'exige le rôle du journaliste catholique s'il veut bien remplir sa tâche, en quelque conjoncture qu'il se trouve. Il dit aussi la nécessité à notre époque de journaux dont le but est de répandre l'enseignement de l'Église sous la direction de la hiérarchie.

Cette première manifestation publique du Conseil canadien de la Presse catholique, affilié à la Commission internationale de la Presse catholique, méritait d'être signalée. Elle augure bien des activités du nouvel organisme.

**Thémis** Sur fond d'un bleu azur profond, pointe vers la base de la page frontispice, où s'identifie la « Revue des étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal », le glaive tout blanc de la justice, dont la garde tient suspendus à ses deux extrémités les plateaux de l'équité. Entre les deux plateaux, le nom de la revue: *Thémis*.

C'est propre et distingué. Mais pourquoi « faut-il qu'après deux mille ans de christianisme on ait encore la mythologie dans le cœur »? Cette réflexion, à propos du nom de la revue que viennent de fonder les étudiants en droit, ne manque pas de pertinence. Dans cette faculté que Jean-Guy Blain, avec autant de sérieux et de justesse que d'élégance, considère comme le foyer universitaire par excellence du « réalisme » et de « l'esprit critique » (*Thémis*, avril 1951, p. 42), tiendrait-on au *mythe* à ce point? Nous ne le croyons pas. La nouvelle revue de nos futurs juristes nous porte elle-même à lui reconnaître plus de solidité, plus de sens chrétien.

En témoignent une magnifique citation de Pie XII (p. 22) et le bel effort de pensée que se proposent les initiateurs de *Thémis*

Car ce n'est pas une pochade de basoche qu'on nous présente, mais bien un instrument de réflexion, un lien de pensée en commun et un moyen de soumettre à l'épreuve de la publication les travaux et recherches des étudiants en droit. Sans doute, on accueille aussi des articles rédigés par des aînés, par des maîtres reconnus. Le premier numéro de *Thémis* en livre deux qui sont d'excellente qualité. Mais il plaît de dire que le rapport de Jean Beetz sur « Le secret professionnel » et les notes de Jean-Guy Blain sur l'humanisme que favorise l'étude du droit n'en paraissent pas écrasés. A les lire, on a l'impression que l'ouverture d'esprit sur les disciplines connexes au droit — philosophie et théologie morale, histoire et sociologie — constitue l'un des soucis majeurs de la nouvelle revue. Il convient d'en féliciter les fondateurs. Nous voyons moins d'avantages à transporter ici les blagues dont la bonhomie ou la malice égayent *le Quartier latin*, encore moins les fautes d'orthographe ou de ponctuation: *Thémis* est une revue de trop haut ton pour cela.

**La libération de René Rocque** La grève de l'amiante, qui dura de février à juin 1949, a fait un tel bruit et divisé tellement les esprits qu'on y touche sans gaieté de cœur. Il faut cependant dire quelques mots de la brochure que vient de publier la C. T. C. C.: *René Rocque, prisonnier politique?*

Nous n'avons pas la compétence pour apprécier chacun des faits relatés dans cette brochure; mais, en la refermant, une réflexion se présente spontanément: le gouvernement faciliterait l'oubli d'un passé douloureux s'il posait, à l'exemple des compagnies et des ouvriers, un acte d'apaisement. Compagnies et syndicats « ont fait leur possible pour oublier le passé »: la Johns-Manville a retiré les actions prises contre les syndicats et signé des clauses de non-représailles, tandis que les ouvriers ont abandonné les réclamations instituées contre la compagnie. La C. T. C. C. n'excuse pas les actes de violence commis le 5 mai à Asbestos, mais elle les situe dans leur contexte et note que le procès aurait pu prendre une autre tournure si l'acte d'accusation n'avait pas été limité à la période du 1<sup>er</sup> au 6 mai. Il est, croyons-nous, bien difficile pour le gouvernement de prétendre n'avoir commis aucune erreur durant les quatre mois et demi de grève; voilà pourquoi la libération de Rocque ne constituerait pas un fait tellement extraordinaire. Sans compter, comme il a été dit plus haut, que cet acte de clémence serait pour le pouvoir civil une magnifique façon de contribuer, comme les compagnies et les ouvriers, à l'apaisement des esprits.

Un tel acte ne diminuerait pas, mais grandirait le prestige de l'autorité.

**Nos futures étoiles** Le 8 avril dernier, Radio-Canada concluait triomphalement le troisième concours de « Nos futures étoiles » en remettant à Mlle Constance Lambert, d'Abitibi, et à M. James Milligan, de Nouvelle-Écosse, une bourse de \$500 et un engagement de 26 émissions leur assurant un supplément d'honoraires de près de \$1,500.

Il nous fait plaisir de féliciter la Société Radio-Canada pour l'organisation de ce concours annuel. Son but est de découvrir les jeunes chanteurs de talent, leur fournir l'occasion de se produire, les aider à poursuivre leurs études. Le travail se fait sérieusement, si on songe qu'il a fallu cette année pas moins de 784 auditions préliminaires. Mais le meilleur témoignage est encore la qualité des émissions elles-mêmes. Les 60 concurrents, accompagnés par l'orchestre que dirige

M. Giuseppe Agostini, nous ont servi un régal artistique fort révélateur de nos richesses vocales et instrumentales. Le tout encadré d'une présentation de haute distinction, seyant à merveille au caractère du concours.

Que le but du concours soit atteint, cela ne fait pas de doute. On en peut juger non seulement par la récompense attribuée aux deux vainqueurs, mais encore par la faveur que le public accorde aux meilleurs concurrents, sous la forme, par exemple, d'engagements rémunérateurs, leur permettant de poursuivre leur carrière.

Nous voulons souligner un autre aspect du concours: l'éducation du sens artistique du public canadien. Les dix provinces du Canada étaient représentées au concours, assurant aux « futures étoiles » un auditoire privilégié. La Société Radio-Canada nous a pour lors offert des émissions qui sont de véritables contributions à notre culture nationale. Honneur à tous ceux qui en ont permis la réalisation!

---

## AU SECOURS DES SANS-FOYER ET DES MAL LOTIS

Émile GERVAIS, S. J.

DEUX ÉVÉNEMENTS, d'inégale importance, ont contribué, en des pays éloignés par des milliers de milles de distance, à attirer l'attention publique sur la sollicitude de l'Église envers une classe particulièrement déshéritée, les sans-foyer et les mal lotis.

A Montréal, S. Exc. Mgr Léger adressait la parole, le mois dernier, à quelque deux cents dirigeants d'associations d'hommes d'affaires. Avec l'autorité du chef spirituel, l'archevêque interrogea leur conscience sociale: « Chaque jour, pour vous rendre à votre travail, vous devez traverser les quartiers pauvres. Avez-vous le courage de regarder le problème bien en face et de jeter toute votre influence dans la mêlée sociale pour faire disparaître les taudis, pour tracer les plans d'une cité terrestre où chaque citoyen pourrait exercer son droit de propriété en possédant un toit digne d'abriter et de protéger son amour et les fruits de son amour? »

Dans la tradition des Pères de l'Église, rappelant aux grands leurs devoirs envers les pauvres, cette parole a dû faire réfléchir ces hommes d'affaires, bien placés pour apporter enfin un remède à la plaie des taudis qui ronge le cœur et la chair de notre petit peuple.

Vers le même temps, la princesse Élisabeth d'Angleterre, presque au sortir de l'audience du Pape, s'en fut, accompagnée de son mari le prince Philippe, visiter le village bâti dans la banlieue romaine à l'intention des sans-foyer, le *Villagio San Francesco*, monument de la munificence du Saint Père. Le couple princier reçut une ovation de la part des familles qui habitent les maisons toutes neuves de cette entreprise domiciliaire et familiale.

L'histoire de cette réalisation remonte à l'après-guerre. Elle est un hommage à l'esprit d'initiative et de charité pratique des citoyens de toutes classes, à la coopération active des autorités civiles et religieuses. A cette époque, note un tract de propagande, « la situation était réellement tragique, et les efforts des corps publics (l'État et la municipalité) et ceux des organisations pour la construction d'habitations

populaires s'avèrent insuffisants. C'est alors qu'un groupe de « professionnels », — parmi eux, le frère du maire de Rome, — un ingénieur et le président du *Fronte della Famiglia* décidèrent la fondation d'un comité bénévole, dans le but de coordonner les efforts des particuliers et de les orienter vers la construction de maisons à l'intention des familles réduites à des conditions de vie aussi pitoyables et incapables de payer un loyer quelconque.

« Une enquête fut instituée pour déterminer le nombre de familles de cette catégorie et pour étudier leurs conditions de vie. Le rapport-index révéla au delà de mille cas de grave nécessité.

« Un membre du comité, l'architecte Vincenzo Passarelli, dressa les plans d'un village de cent maisons, capables d'abriter 400 familles, une population totale de 3,000 personnes. Une somme de 500 millions (de liras) serait nécessaire pour réaliser ce projet. »

La participation de l'Église à cette initiative fut empressée et magnifique. A peine le Pape entend-il parler du projet qu'il accorde une audience aux promoteurs. On parle d'une souscription: le Saint Père insiste pour prendre la tête de la liste avec le don magnifique de 50 millions de liras, \$100,000 de notre monnaie.

Ce geste de munificence sociale s'ajoutait à la théorie déjà longue des générosités papales en faveur des masses nécessiteuses. On connaît les merveilles accomplies, sous l'impulsion énergique du Saint Père, par l'œuvre de secours aux victimes de la guerre et aux millions de réfugiés. En Italie, les contacts personnels du Pape avec le peuple, les secours de toutes sortes distribués par le Vatican n'ont pas moins fait, pour attirer les masses vers l'Église et la papauté et les détacher du communisme, que ses déclarations solennelles.

Le *Villagio San Francesco* restera un magnifique exemple d'adaptation de la traditionnelle sollicitude de l'Église aux besoins modernes de la famille et des masses populaires.

---

## HOROSCOPE DE 1971

Alexandre DUGRÉ, S. J.

**R**ABELAIS ne se compromettait guère en prédisant, pour une nouvelle année, que « les sourds entendraient mal, que les aveugles ne verraient pas bien, que les paralytiques marcheraient difficilement », et ainsi de suite. Prédire ce que sera 1971 est moins simple. Un horoscope national ne se lit pas dans les cartes, le thé, la main ou la boule de cristal. Et tant de petits prophètes se sont trompés chez nous depuis trois siècles!

Dès Champlain, les Cent Associés devaient amener ici 4,000 hommes avant 1643: cela eût changé le sort de l'Amérique. Talon prédit à Louis XIV: « Cette terre, sire, verra quelque chose de grand. » Il en prend les moyens, mais ne dure pas assez longtemps. Pour réussir, il faut durer.

En 1760, les pessimistes écrivent le mot *Fin* à notre histoire, et ils retournent en France. Leur prédiction se trompe aussi, grâce à Dieu et aux habitants, qui restent, qui continuent à labourer, à semer, à peupler, à défricher pour établir leurs fils.

En 1860, devant notre émigration et l'immigration anglaise qui donne la majorité au Haut-Canada, nos meilleurs patriotes désespèrent: « Nous espérons... »

L'homme des champs, le paysan qui fait le pays, continue sa semence de nourriture et de vie humaine. Malgré la saignée nationale et les chicanes politiciennes, on tient, on reprend confiance, on reprend les prédictions optimistes, on s'y lance jusqu'à prédire 16,000,000 de Canadiens pour 1930, ce que nous serions bien si nous comptions les naufragés. Le monumental curé Labelle, en veine de badinage, annonçait qu'en 1950 nos Canadiens atteindraient le Mexique, et en 2000 le cap Horn,

au bout de la Terre-de-Feu! Le cher curé se montrait plus réaliste et pratique en poussant au nord ses feux de terre neuve.

Que serons-nous en 1971? Vingt ans marquent beaucoup dans la vie d'un homme ou d'une demoiselle, beaucoup moins dans la vie d'un peuple. Encore là, 1950 ressemble-t-il à 1930? Et 1930 à 1910, puis à 1890? On a dit que le monde a plus avancé depuis soixante ans qu'en six mille ans.

Consulter le globe de cristal obligera-t-il d'abord à consulter le globe terrestre? C'est vaste, et fatigant pour un apprenti sorcier. Si deux ou trois guerres mondiales se mêlent de compliquer le problème, ou de le supprimer en nous supprimant, les cartes se brouillent, le globe de cristal se brise, et le globe terrestre est tout fêlé. Si les frontières d'Europe se relâchent en États-Unis d'Europe; si les vingt-deux États de l'Amérique se soudent en Pan-Américanie, avec parlement unique, économie nouvelle et commerce interchangeable, et si la vie nationale tourne en vie mondiale, on ne joue plus, cela dépasse les moyens.

Supposons que nul cataclysme ne vienne occuper le pays aux Grands Lacs en Canada atlantique et Canada pacifique, ni les États-Unis entre nord et sud ou est et ouest, et que le régime économique s'en tienne à la propriété privée, au capitalisme tempéré par une meilleure législation, inspirée de la doctrine sociale de l'Église, pour *moins de riches et moins de pauvres*. Même alors les prévisions opèrent sur le jeu d'événements libres, sur des effets de volontés d'hommes, dirigeants et dirigés plus ou moins stables. On doit donc toujours parler au conditionnel. Comme l'Aiglon *pas prisonnier mais*, l'on aura l'horoscope en *si*. Si nous prévoyons et

si nous réalisons! Bien des actes de liberté se poseront; peuples et chefs ne sont pas des robots; ils peuvent zigzaguer de façon déroutante. Et puis, s'ils s'agitent, Dieu les mène; Dieu inspire, tolère et pardonne. Garde-t-il en réserve des palmes ou des fouets?

Serons-nous à notre âge d'or ou à l'âge de fer? A l'âge de raison ou à l'âge adulte, même à l'âge avancé, marqué des faiblesses des peuples vieux? Pourquoi pas à l'âge héroïque, assez braves pour faire sentir notre influence dans le monde?

L'on n'abdique pas devant la statistique, mais enfin, la démocratie impose la bataille des chiffres: le nombre est la force, et la force est le droit, la justice, nous avons dû l'apprendre! *Il n'est richesse que d'hommes*. Un pays vide n'est rien: c'est le Canada sauvage d'avant Champlain. Toutes les richesses y étaient; pourtant le pays ne valait que le gibier des Indiens.

Nos compatriotes anglais prophétisent aussi, du moins leurs révérends pasteurs et leurs non révérends orangistes. Ils croient ou feignent de croire qu'en 1971 nous serons la majorité, grâce aux... allocations familiales! Ils ne semblent pas voir nos déracinements qui vont *empirando*, les trop petits logis et nos éparpillements dans leurs villes, dans l'anglicisation fatale de 100,000 compatriotes à Toronto, Sarnia, Kitchener, Hamilton et jusqu'à Vancouver. Et ils importent des immigrants anglais ou anglicisables, et surtout les grosses familles hollandaises calvinistes, pour suppléer à leurs familles riches de sol et pauvres d'enfants. Jamais il ne faut que l'Ontario soit déclassé par Québec au recensement qui arrive, ni à tous les autres!

Nous étudions le passé; eux préparent 1971 avec un sens pratique à imiter. Pour eux, pas d'*en arrière* marche! Pas de chars allégoriques ressuscitant les morts pour une demi-journée, mais trains sur trains de réfugiés qui chiffreront contre nous.

Autre prédiction: M. Jacques Gréber, l'urbaniste français qui dessine le futur Ottawa pour 1971, affirme qu'au rythme actuel, dans vingt ans Montréal comptera 5,000,000 d'âmes. Ce serait un monstre social, hydro- pisie, hydrocéphalie, tête plus grosse que le corps.

Le pauvre Québec, déjà en déséquilibre avec son agriculture amoindrie, serait en perpétuel chavirement. Déclarerait-on solide une maison qui aurait vingt pieds au sol et quatre-vingts pieds de toiture au vent? Dans les caricatures c'est amusant; pour l'édifice national, inquiétant.

Nos enthousiastes d'industrialisation et nos chercheurs de salaires regardent moins loin: pour les uns, la journée de huit heures et les charmes de trottoirs au néon qui cachent les étoiles; pour les autres, les usines mastodontes, qui dessèchent l'homme au profit des profiteurs, sont *tout*: le sommet du bonheur, la grandeur nationale, un sous-New-York avec ses hystéries, ses hauts, ses bas et ses enquêtes sur la police et le vice.

Un malin prétend que Dieu a créé la campagne, et que le diable fait les villes, pas avec rien! Avec les recrues pompées de l'extérieur. Par la natalité rationnée, les villes bétonnées, mangeuses d'hommes, de femmes et de berceaux, ne pourvoient guère à leur accroissement. La vie s'y éteint à la quatrième génération. L'appel aux renforts est automatique; les jeunes de trop sur la ferme et pas dirigés aux cantons neufs montent à Montréal, comme jadis à Fall-River, Biddeford ou Manchester.

On parle de chômage en ville. Pardon! Jamais tant d'ouvrage aux constructions d'usines et de petits logis. On aurait dû y penser lors du fameux chômage, cette guerre de dix ans. Les journaliers accourent de partout; et les filles, qui ne veulent pas moisir dans leur campagne vidée de maris possibles. Elles veulent gagner argent et mariage. Qui les blâmera, sinon les sociologues? Ainsi nos paroisses de 1,000 âmes en 1850 ont toujours 1,000 âmes; mais elles en ont donné 5,000 à l'aventure, la moisson des surplus et les moissons à naître de ces surplus. Un fermier donnerait-il le surplus de ses champs et de son troupeau?

Ce que l'individu ne fait pas, la nation l'a fait. Elle a donné à l'exil d'abord, puis à la ville, ces surplus de la moisson humaine, des millions de jeunes, en parfaite santé, instruits, peut-être *parfaits bilingues*, arrivés à l'âge de créer richesses et foyers, qu'ils créaient aux *petits Canadas* de l'exil. Par année 20,000 jeunes gens, c'est 10,000 mariages, l'équivalent de 50 paroisses de 200 feux, un demi-diocèse neuf que nous perdions.

En capital argent, ce capital humain que la *Metropolitan* évalue à \$6,000 par tête à seize ans, c'est \$120,000,000 que le Québec, pauvre d'argent mais riche de vie, donnait aux Américains riches d'argent mais pauvres de vie. Hémorragie d'un siècle, 12 beaux milliards plus les intérêts doublés, mais surtout la force de natalité des jeunes foyers, trois ou quatre générations de nids d'hommes, peut-être 8 ou 10 millions de compatriotes dus, perdus faute d'un plan national, quinquennal et perpétuel.

Notre avenir se décidera au Québec: fortifions-nous. Être 30% de la population, c'est un peu léger; 40% fera mieux; à 50%, les deux partenaires se regardent dans le blanc des yeux. Finie l'attitude humiliée qui regarde de bas en haut. Que nous soyons 10 millions sur 20 ou 25 millions, que ces 10 millions soient éveillés, conscients, assez instruits pour exploiter leurs richesses naturelles, sans importer des plus fins, et nous ferons de beaux vieux, et nous léguerons un testament de certitude pour l'an 2000, mieux qu'un bilinguisme de traducteurs perpétuels et de serviteurs dans notre maison, quittes à nous faire traiter d'étrangers chez le voisin.

Nous ne serons plus l'*enfant du premier lit*, qui attrape les sales besognes, qui essuie les reproches et qui ne recevra pas l'héritage. Nous serons l'associé, ou bien nous prendrons à notre compte, sous une enseigne

neuve, une marque de commerce Québec, Laurentie, ou Canada-Est, comprenant l'Acadie et le Nord-Ontario, réservoirs d'hommes, d'espérance et de force.

Prônera-t-on encore l'unité canadienne ou si elle sera faite ? ou si elle sera prouvée impossible ? Jouirons-nous de l'indépendance économique, normale chez les peuples normaux, jouissant de l'autonomie politique ? La canalisation du Saint-Laurent nous reliera-t-elle profitablement ou non à Toronto, à Chicago, à l'Ouest ? Gaspé sera-t-il le grand port d'hiver ? Les chutes et le fer de la Côte Nord se marieront-ils en aciéries, en automobiles et en machines agricoles ? Aurons-nous installé des industries tout à nous, et des industries de France qui feraient si bien : draps fins, cidre, vaisselle, poterie, horlogerie, bibelots élégants, bref, quelque chose de plus savant que le bois et le papier ? Nos banques, nos caisses, nos compagnies d'assurance ne feront-elles pas travailler notre argent, et l'argent nos hommes, un argent qui n'ira plus aux dépenses creuses, ni aux coffres du rival ?

N'aurons-nous pas le sens du devenir, dans un pays tout en devenir ? Il paraît que Québec possède 25,000 génies : ne faudrait-il pas les utiliser ? Si nous ne faisons rien pour l'avenir, l'avenir ne fera rien pour nous. Napoléon disait qu'il vaincrait toujours son beau-père d'Autriche parce qu'il vivait dix ans en avant de lui. Ne devons-nous pas avancer nos horloges ? Il paraît que le xx<sup>e</sup> siècle est le siècle du Canada ; pourquoi ne serait-il pas d'abord celui d'un Québec de 340 ans ?

Pourquoi la Société Saint-Jean-Baptiste n'adresserait-elle pas des mémoires aux gouvernants, comme à l'enquête Massey, ou comme les syndicats ouvriers et l'Union des Cultivateurs ? Nos dirigeants disent avec raison qu'ils ne peuvent tout faire ; ils invitent sagement les suggestions constructives. On parlerait de plan annuel ou quinquennal en vingt mémoires d'ici vingt ans ou de quatre plans quinquennaux. On demanderait d'exploiter les richesses du Québec par les Québécois, au lieu de laisser les étrangers exploiter les Québécois.

On traiterait du mariage des hommes sans terre avec les terres sans hommes, ces deux belles jeunesses à marier en un mariage d'amour raisonné, qui ne serait pas mixte ni stérile. L'agriculture savante et mécanisée reprendrait sa place de base, place d'honneur et d'avenir, pour le nombre et la qualité de sang riche et de bon sens. Les jeunes ne peuvent pas tous être des chauffeurs de taxi, des commis de bar ou de barbote, que diable ! On irait voir les trésors d'argile féconde qui appellent foyers et clochers, pour multiplier les diocèses à Dieu et la nourriture humaine à nos marchés industriels. On calculerait par paroisses et par diocèses, pour les doubler en temps record. Nos innombrables rivières ne veulent plus couler pour rien. Laisse-t-on perdre le charbon ? Pourquoi la houille blanche ? Nos fleuves poissonneux qui se jettent dans la baie James : Rupert, Broadback, Eastmain, appellent les touristes friands

de pêche et de fraîche. Et nos forêts de super-épinettes veulent donner mieux que de la pulpe : une cellulose plastique à merveille. Et les filons d'or qui courent de Timmins à Chibougamau, et les filets de gazoline qui courent en Gaspésie alimenteraient nos avions, car tout le monde aura son petit avion ! Et pourquoi pas une flotte provinciale qui porterait nos produits du sol et de l'usine aux Amériques du Centre et du Sud, pour en revenir chargée de fruits tropicaux, de sucre et de café, qu'on paye trois fois trop cher ?

On travaillera donc, on utilisera l'espace vital et sa richesse, cadeaux du Créateur, pour un but élevé, pour la vocation nationale de précurseur. Nos collines et nos plaines sont à baptiser, à couronner d'églises : le défricheur aussi est prophète, devancier, apôtre, bâtisseur de l'Église.

Un choix s'impose : serons-nous maîtres ou serviteurs chez nous ? promoteurs d'initiatives ou suiveurs toujours en retard de vingt ans ? Serons-nous un peuple de solistes ou de coopérateurs pour le grand œuvre ? Serons-nous *lumberjacks* ou *lumbermen* ? mineurs ou exploiters de mines ? conquérants ou déserteurs du sol ? une race de prolétaires locataires ou de propriétaires ? Nos argentiers gèleront-ils nos épargnes en bureaux sur la grand-rue ou les sèmeront-ils en créations industrielles, en jaillissements de vie, d'affaires et de grandeur ? Choisirons-nous des placements de pères de famille, de tout repos, ou des risques splendides aux développements à lancer ?

Si nous dormons dans un patriotisme de fêtes et de championnats de hockey, si nous continuons nos torticolis politiques et nos complexes de vaincus, « nous tournerons la meule tandis qu'ils empocheront la mouture », comme disait Asselin.

Nous devons amplifier le réveil amorcé aux équipes d'étude ; nous fonderons toujours plus de coopératives d'achat, de vente et d'habitation. La résidence ouvrière sera une demi-campagne avec jardin, repos et santé. Nos unions ouvrières et patronales, plus chrétiennement sociales, donneront un meilleur travail, une meilleure entente stimulée par une participation aux profits. Nous orienterons nos fils vers des études qui fassent d'eux les chefs attendus : ingénieurs de toutes sortes, chimistes, directeurs d'usines et d'unions ouvrières — et nos filles aux écoles ménagères qui préparent les reines de foyer, les reines de salon aussi. Nous préparerons des jeunes pour toutes les positions, et des positions pour tous nos jeunes.

Voulons-nous être un peuple de riches ? Non, mais un peuple de bonne humeur, qui se suffise, qui chante, qui n'émigre plus, qui n'écrase pas les Saint-Vincent-de-Paul et ne fasse pas pitié aux visiteurs. Puis, nous nous manifesterons au monde. Nous réussirons une diplomatie de nos artistes : Jobin, Leblanc, Alarie, Simoneau, Barbeau, Harbour et Tit-Coq nous font une bonne publicité. Nos peintres et nos écrivains aussi ; nos historiens et nos romanciers.

A l'intérieur, une diplomatie de cabines de tourisme aux jolies enseignes, aux disques et menus français, à la mode nouvelle des hôtes polis qui saluent en français, et qui continuent si les voyageurs aiment rappeler leurs phrases de *high school*. Et la diplomatie de villages coquets, de maisons fleuries, de granges blanchies, et celle de l'artisanat, des bureaux, même des dynamos, grâce à l'Hydro-Québec. Enfin, la diplomatie d'un cinéma national, comme en produisent les pays évolués, Mexique, Irlande, Italie et jusqu'aux Indes. On y déroulerait une mine d'héroïsme, l'histoire du Canada, pour nous l'enseigner d'abord, puis aux jeunes Franco-Américains et aux autres. Nous parlerons un meilleur français, ni parisien, ni *canayen* mâtiné de jurons et d'anglicismes. Toronto ne dira plus: *Speak white*, mais: *I am sorry*; et moins nombreuse deviendra la famille *Sorry*. Et 1971 verra mieux qu'une survivance, mieux qu'une aurore — un grand midi de soleil, qui réchauffera même nos groupes de l'Ouest et des États-Unis. Se dire français là-bas n'exigera plus d'héroïsme.

Un étudiant avait l'habitude de boire du whisky et soda. Comme ça lui brouillait les idées, il changea en brandy et soda: même effet. Il se mit au gin et soda: encore pareil. Il conclut que c'était la faute du soda... Quand nos Canadiens, ici depuis 1608, se font devancer, bousculer, torpiller, par les nouveaux venus de 1910, ils jettent la faute sur le français! Ils n'accusent pas l'insouciance, l'intempérance, le manque d'ambition, le coca-cola politique, le va-et-vient ruineux des hommes et de l'argent. Pas de doute, nos malheurs proviennent du français, joli mais pas payant. Et ils poussent les jeunes au bilinguisme exagéré des cerveaux tournés en dictionnaires. Ils se poussent eux-mêmes aux sociétés neutres, et ils poussent leurs compatriotes à l'américanisation, de parole et surtout de pensée.

Mgr Courchesne soutenait que certains Canadiens qui ne savent pas dire *yes* sont complètement américanisés.

Nous ferons mieux; nous ambitionnerons d'être *nous-mêmes*, d'évoluer dans le sens de nos origines et de notre étoffe humaine. Selon Brunetière: « Évoluer, c'est achever de devenir soi-même. » Notre croissance sera voulue, scientifique, organisée d'après un plan, et pas seulement naturelle, par le fait des calendriers.

Le terrible Bernanos a écrit, sous un titre suggestif, *la Grande Peur des bien pensants*, que nous pourrions appliquer aux patriotes à l'eau de rose: « Notre maladie, c'est l'idée fixe d'être créés pour être molestés, d'être des conquis, des êtres dépouillés de leurs droits; d'avoir le besoin et la nostalgie de la servitude, de la bienheureuse servitude qui dispense de vouloir et d'agir, qui mesure à chacun sa tâche et qui fera de l'homme un grand insecte, une colossale fourmi... L'anarchie capitulaire s'est installée dans ce pays comme la nuit s'installe sur la terre, sans qu'on s'aperçoive du moment où il a cessé de faire jour. »

Fini, cela! Nous ne serons plus le pessimiste qui a le choix entre deux maux et qui prend les deux. Nous crierons moins contre ceux qui nous devancent, précisément parce que nous crions, alors qu'eux travaillent la bouche fermée, les dents serrées. Nous sortirons de nos brumes et de nos routines, nous innoverons dans l'esprit de la tradition. Nous le promettons aux anciens, aux morts, qui nous commandent à la manière serbe:

Là où je me suis arrêté, tu poursuivras.  
Ce que je n'ai pu faire, tu le feras.  
Où je n'ai pu arriver, tu arriveras.  
Ce que j'ai commencé, tu l'achèveras...

notre grand pays, qui sera peut-être la lumière et la conscience de l'Amérique de 1971.

## Dix ans de service social à l'école

Stéphane VALIQUETTE, S. J.

ON N'A JAMAIS PENSÉ, nous l'espérons, que le rôle de l'école se réduisit à faire ingurgiter par les écoliers une quantité quelconque de connaissances. On admet qu'une « teste bien faite » importe plus qu'un cerveau bourré de sciences. Et c'est là toute la responsabilité de l'éducation: développer en l'enfant qui croit cet équilibre intellectuel et affectif qui lui permettra aisément de prendre sa place dans la société, d'y jouer le rôle à lui dévolu par le Créateur de tous biens.

Le progrès des sciences médicales et psychologiques nous a, d'autre part, permis de mieux mesurer l'importance de la période de l'enfance dans le développement de la personnalité. C'est jusque là qu'il faut habituellement remonter pour

*Le P. Stéphane Valiquette, directeur du Centre pédagogique des Jésuites canadiens, nous présente un documentaire qui illustre bien les avantages du service social scolaire.*

expliquer le cas de beaucoup de malheureux dans la vie: délinquants, chômeurs, névrosés, etc. C'est à cette période critique des premiers conflits qu'une facile réhabilitation eût été possible et salutaire. Nous croyons que ces cas problèmes sont suffisamment nombreux pour commander l'attention particulière des éducateurs.

L'école est un poste privilégié pour l'observation des enfants. Ils y portent la marque familiale, ils y manifestent leurs attitudes sociales. Un maître un peu exercé aura tôt fait de deviner celui qui recèle un problème. Il n'en faudrait pas conclure pour autant que ce problème est facile à résoudre. Et c'est dans la complexité de cette dernière tâche que l'école trouvera opportun l'apport du service social.

L'expérience de plusieurs pays a démontré les heureux résultats que peut produire la conjonction de ces deux organismes.

En septembre 1941, RELATIONS présentait à ses lecteurs une initiative canadienne en ce domaine: le Bureau des Œuvres sociales scolaires attaché à la Commission des Écoles catholiques de Montréal. (Alice Le Bel: « Le Service social à l'école ».) Dix années ont passé, dix années de laborieuse expansion et d'indiscutables réalisations, qu'il nous fait plaisir de souligner en hommage à tous ceux qui y ont participé. Le principal mérite revient à Mlle Alice Le Bel, infirmière hygiéniste, fondatrice du Bureau et qui en est encore l'âme dirigeante. Sa forte personnalité, conjuguée à sa profonde conviction de faire œuvre sociale et éducative, lui a permis de surmonter les difficultés inhérentes aux institutions nouvelles. Nous nous devons de l'en féliciter maintenant qu'il nous est loisible de juger l'arbre à ses fruits.

#### SERVICE D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Les cantines scolaires furent la première réalisation du Bureau. Elles organisèrent la distribution du lait dans les écoles à une époque de crise économique mondiale où de nombreux écoliers étaient menacés de sous-alimentation. Grâce aux généreuses souscriptions de la Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises, de la Commission scolaire, de la *Federation of Catholic Charities*, du *Canadian Progress Club*, de la Cité de Montréal et de la Commission de l'Industrie laitière du Québec, les cantines scolaires ont, durant la dernière décennie, distribué dans plus de 200 écoles de Montréal 27,756,424 demiards de lait, dont 10,182,283 gratuitement. Splendide contribution à la santé de nos écoliers et conséquemment au succès de leurs études. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, pas même pour la science!

Les cantines scolaires exigent un double contrôle: contrôle de leurs conditions hygiéniques, contrôle des listes d'écoliers nécessitant des distributions gratuites de lait. Il va sans dire que ce travail s'accomplit toujours en collaboration avec la direction des écoles et l'infirmière visiteuse du Service de Santé. Le Bureau ne cache pas son admiration pour l'inlassable dévouement et la bienveillante compréhension du personnel enseignant en tout ce qui intéresse le bien-être physique et moral des enfants.

Les cantines scolaires appelaient tout naturellement comme complément un travail d'éducation sur l'alimentation. Le Bureau des Œuvres sociales scolaires ne tarda pas à l'entreprendre, complétant ainsi l'organisation de son Service d'hygiène alimentaire. Son personnel est composé d'infirmières diplômées, spécialisées en nutrition. A elles incombe la tâche de faire comprendre que le lait distribué dans les écoles est un supplément de nourriture et non un substitut au repas du matin. A elles surtout appartient de rappeler à tous les intéressés la nécessité d'une bonne alimentation pour des enfants en pleine croissance.

A cette fin le Bureau des Œuvres sociales scolaires a préparé et publié une populaire documentation bilingue sur l'alimentation rationnelle, avec insistance sur la valeur nutritive du lait. Il a participé activement aux campagnes nationales sur la nutrition et distribué dans les écoles près de 50,000 tableaux à colorier. Ces tableaux ont servi de thème aux concours sur l'alimentation organisés par le Service de Santé de la ville de Montréal, en 1943.

Durant quelques années, cette division d'hygiène alimentaire s'est acquis les services d'une diététicienne. Par des entretiens avec le personnel enseignant, des causeries aux

élèves, des conférences aux titulaires d'enseignement ménager, cette spécialiste a contribué pour sa part à mettre en relief l'impérieuse nécessité et le grand bienfait du travail d'éducation auquel se consacre le Service d'hygiène alimentaire créé par le Bureau des Œuvres sociales scolaires.

Aujourd'hui ce service d'éducation alimentaire et de surveillance des cantines scolaires est bien établi et la responsable en est une infirmière licenciée, diplômée en sciences ménagères. De ses contacts assidus avec la direction des écoles et les infirmières visiteuses du Service de santé surgit une collaboration promise aux plus fructueux résultats.

#### SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

Les cantines scolaires, en s'appliquant à améliorer la santé de nos écoliers, eurent aussi pour heureux effet de rendre tangible aux parents et au personnel enseignant le bienfait du service social à l'école. De là à confier au Bureau des cas qui réclamaient une aide professionnelle, il n'y avait qu'un pas, vite franchi. Pour y répondre, le Bureau développa son *Service social scolaire*.

Au début, la pénurie de ressources limitait le service au rôle d'agent de liaison entre l'école et les agences sociales officielles: solliciter de l'aide auprès des sociétés de bienfaisance, diriger vers les cliniques et les hôpitaux les enfants qui avaient besoin de traitements, recommander au Service du Bien-Être social de la Cité ceux à qui il fallait protection morale, etc. Ce rôle est utile et doit se continuer, mais il s'avère parfois insuffisant. Heureusement, une opportune aide financière venue de la Commission des Écoles catholiques de Montréal permit au Bureau d'augmenter le nombre de ses travailleuses sociales et d'établir un véritable service professionnel. (Ce service social scolaire a été reconnu par la *National Association of School Social Workers* dont le siège social est à New-York.) Dorénavant, il pouvait assumer lui-même les cas que les autorités scolaires ne manquaient pas de lui signaler et contribuait ainsi plus immédiatement à l'épanouissement moral, intellectuel et physique de nos écoliers.

#### UNE ŒUVRE À MAINTENIR

Seule une convergence de bonnes volontés peut expliquer le rapide essor du Bureau des Œuvres sociales scolaires maintenant officiellement établi par lettres patentes provinciales. Nous avons déjà mentionné l'un ou l'autre de ces opportuns concours. Peut-être faudrait-il signaler encore la collaboration empressée de nos œuvres de bienfaisance comme la Société Saint-Vincent-de-Paul et celle des Services publics gouvernementaux, à quoi s'ajoute l'encourageante compréhension du clergé paroissial. Mais surtout nous nous devons de signaler les généreuses souscriptions de firmes de produits laitiers, qui dès le début ont accordé au Bureau leur inlassable et intelligent appui.

La Commission des Écoles catholiques de Montréal, la plus importante corporation scolaire du Canada, est la seule à bénéficier d'un organisme d'œuvres sociales scolaires vouées exclusivement aux enfants qui fréquentent ses écoles. C'est tout à son honneur, et il faut la féliciter non seulement d'avoir, par ses subsides, favorisé le développement de ce service mandataire, mais encore de l'avoir logé dans des bureaux qui marquent l'importance qu'on lui attribue. Souhaitons que cette assistance croisse au rythme des progrès du Bureau pour mieux répondre aux besoins grandissants de nos écoliers.

# HORIZON INTERNATIONAL

**PERSÉCUTIONS** Pologne. — En septembre 1950, l'épiscopat polonais se réunit à Czeszowa, examina la situation faite à l'Église, adressa une lettre considérable à M. Boleslas Bierut, président de la république de Pologne. Ce document prit cinq mois pour arriver à l'*Osservatore Romano*, qui le publia le 14 février 1951. Une fois imprimé, il employa cinq semaines pour arriver jusqu'à nous. Ainsi, des nouvelles qui comptent parmi les plus importantes de la chrétienté arrivent si tard qu'elles ont perdu tout intérêt pour ceux qui jugent les événements d'après les télégrammes à sensation. Pourtant, quoique vieux de six mois, le document est tragique. Transcrivons le paragraphe qui énumère les pertes de l'Église durant les cinq dernières années :

La rupture unilatérale du concordat par l'État polonais; le refus du gouvernement de prendre connaissance de la réorganisation ecclésiastique des terres recouvrées; la défense de réorganiser les associations catholiques; la liquidation graduée et continue des écoles catholiques; la sévère réduction des facilités accordées à la presse et aux maisons d'édition catholiques, allant jusqu'à l'extinction, par le moyen de la censure et de la presse politique; l'enlèvement à l'Église des imprimeries diocésaines et des établissements éditoriaux catholiques; la transformation en sociétés des hôpitaux appartenant à l'Église, pour les étatiser ensuite; l'ingérence des autorités administratives dans la vie des confraternités et associations ecclésiastiques, jusqu'à l'enregistrement obligatoire des couvents et congrégations religieuses; la restriction de la liberté du culte public — tentatives de diminuer les offices et les dévotions (missions, processions publiques, réunions et congrès religieux); la liquidation de l'organisation ecclésiastique de bienfaisance *Caritas*; l'étatisation complète des biens d'Église; la campagne d'hostilité à l'adresse du Saint-Siège et de l'épiscopat, changeante dans son intensité et dans son inspiration; la restriction du droit de la religion à l'école; l'expulsion et exclusion des écoles de plusieurs centaines de prêtres catéchistes; la formation d'organisations juvéniles dans une idéologie hostile au christianisme; l'appui accordé à des publications qui dénigrent les mérites séculaires, l'enseignement et la vie de l'Église; la propagande antireligieuse par le moyen de milliers d'imprimés, de conférences, d'instructions, de cours de formation scolaire; la restriction de la liberté de conscience des membres des associations, du parti, des fédérations professionnelles; la propagande antireligieuse dans les établissements préscolaires et dans les écoles, dans les colonies d'été et aux camps des enfants et des jeunes; l'usage d'un considérable déploiement administratif de la part de la magistrature, de la police et du fisc pour faire pression sur la conscience des citoyens, sans en exempter les prêtres et les évêques.

Les évêques ont souvent protesté. Après un premier cycle de persécution, ils conclurent avec le gouvernement une entente dont il fut largement question dans nos journaux. Depuis lors, en dépit de l'entente, il y eut « accélération dans la liquidation des établissements et des organisations de l'Église ». L'épiscopat développe quelques doléances plus graves: les « prêtres patriotes » ralliés au nouveau régime et favorisés par lui. L'épiscopat observe qu'aucun des dirigeants de la section sacerdotale de cette organisation « patriote » n'est « en règle avec ses obligations morales et canoniques ». Leur publication, *Voix du Clergé*, quoique destinée au clergé, est publiée sans autorisation ecclésiastique; elle lutte systématiquement contre le Saint-Siège, le Pape, et l'épiscopat, s'efforce de briser la discipline ecclésiastique et tend à promouvoir, à l'intérieur même du clergé, l'hérésie et le schisme. Au premier Congrès de la Paix, on se servit d'un de ces prêtres pour attaquer le Saint Père.

Il est difficile de savoir combien il y a de ces « prêtres patriotes », que Radio-Vatican appela récemment des « communistes en habit ecclésiastique ». Il n'y a plus d'aumôniers

protestants ou juifs; il reste quelques aumôniers militaires « catholiques », tous choisis parmi ces « prêtres patriotes », transfuges de l'Église et passés au régime. Leur journal, *la Voix de l'Armée*, anti-hiérarchique, anti-papal, proclame que le Pape s'oppose à la paix, s'allie aux Américains pour faire la guerre contre l'U. R. S. S.

**Tchécoslovaquie.** — Depuis notre dernière chronique sur ce pays (août 1949), tous les évêques catholiques du pays ont été condamnés à la réclusion; les uns sont gardés à domicile; les autres ont disparu en prison ou dans les camps. Le 8 mars de cette année, les autorités donnèrent un successeur à l'archevêque de Prague, Mgr Beran, gardé à vue depuis près de deux ans, aujourd'hui disparu. Le 18 juin 1949, durant ses derniers jours de liberté, il avait déclaré: « Peut-être apprendrez-vous bientôt à la radio toute espèce de choses à mon sujet. Vous entendrez peut-être dire que j'ai fait des aveux, ou d'autres déclarations... » Les communistes ne l'ont pas encore brisé. Comme successeur, on lui a donné Antonin Stehlik, naguère curé dans la banlieue de Prague, récemment nommé « chanoine » de la cathédrale de Prague avec trois compères, aujourd'hui promu vicaire capitulaire et évidemment excommunié. Il n'est pas le seul prélat irrégulier. En février 1950, à la mort de Mgr Skrabik, évêque de Banska Bystrice, le gouvernement lui désigna comme successeur, avec titre d'administrateur, Jean Dechet, qui fut, lui aussi, pour avoir accepté ce poste, excommunié. En mai 1950, le gouvernement nomma Joseph Buchta vicaire général de České Budejovice; il est impossible de considérer ces prélats comme appartenant à l'Église catholique. A peu près tous les diocèses aujourd'hui sont administrés illégalement.

Presque tout le personnel (authentique) des curies épiscopales a été arrêté. On a remplacé les prisonniers par des créatures du régime. Beaucoup de religieux furent envoyés aux mines d'uranium de Yachimow, où ils travaillent sous les ordres de fonctionnaires soviétiques, ce qui rend un peu ridicules nos « pacifistes » soviétisants anti-atomiques. On a noté le passage d'autres religieux à travers la Slovaquie dans des wagons plombés. Ils devaient être expédiés en Sibérie. Les couvents furent liquidés durant les nuits du 14 au 15 avril 1950, du 21 au 22 avril et du 4 au 5 mai; à cette occasion, on força les tabernacles et il y eut d'immondes orgies avec des hosties consacrées. En septembre 1950, tous les religieux de quarante ans ou moins furent embrigadés dans l'armée. Les novices, au nombre d'environ 600, furent installés dans quelques couvents spéciaux où on tenta inutilement de les influencer. On les envoya alors dans des « brigades volontaires du travail », avec des filles, dans une promiscuité inconvenante. Les directeurs des séminaires ont été arrêtés, et on a nommé à leur place des prêtres ralliés. Les études théologiques ont été réorganisées par décret, le 14 juillet 1950. Les séminaires diocésains et les scolasticats religieux ont été supprimés. Les élèves iront aux facultés théologiques de Prague et de Bratislava où ils seront formés dans l'esprit de la « démocratie populaire ». Tout est réglementé par un bureau nommé par l'État, chargé aussi du recrutement. A Prague, sur 700 élèves qu'il y avait à la faculté théologique, il en revint quelques dizaines à la rentrée de l'automne dernier; quelques-uns portaient l'emblème communiste sur leur soutane. A Bratislava, où, l'année précédente, il y avait eu 160 élèves, et où environ 400 auraient dû venir des établissements fermés, il n'y en eut qu'une trentaine.

Le 12 mars 1951, le vice-président du Conseil des ministres, et chef de la section des cultes, M. Fierlinger, administra le

serment d'office à six prélats, dont quatre évêques et deux administrateurs. Après le serment, l'un d'entre eux déclara qu'il appuyait le « Mouvement mondial pour la paix », et qu'il rejetait le décret du Vatican sur les excommunications « pour raisons politiques ». Le 17 mars, le Saint-Office excommunia ceux qui avaient coopéré à l'expulsion de Mgr Beran.

**Chine.** — Comme dans les deux pays précédents, le gouvernement fait pression pour subordonner la religion à sa politique. Le 24 septembre 1950 parut, dans la presse, un *Manifeste des chefs protestants*. Parmi les signataires, *New China News Agency* (communiste) nomme: Wu Yao-tsung, chef du département de publications du Conseil national de la Y. M. C. A., Teng Yu-chih, *chief executive* du Conseil national de la Y. M. C. A., Chao Chih-chen, doyen de l'École de Théologie de l'Université du Yenching, Liu Liang-mo, chef du département du travail du Conseil national de la Y. M. C. A., et d'autres. Le manifeste fut publié à Shanghai. On y disait que le christianisme arriva en Chine il y a cent quarante ans, que l'impérialisme l'y suivit presque aussitôt, que les missionnaires durent bon gré mal gré collaborer avec l'impérialisme, que l'impérialisme se sert de la religion pour ses propres desseins, que le christianisme doit se purger de l'impérialisme, surtout américain, et achever sa triple indépendance: économique, administrative et missionnaire.

Tout le monde reconnut l'importance du Manifeste. La presse le reproduisit dans toute la Chine, et on travailla à obtenir des signatures. Le 4 octobre, la présidente de la branche pékinoise de la Y. W. C. A., Mary Yu, la secrétaire générale de la même branche, Chen Wen Yun et d'autres annoncèrent leur adhésion. En fin novembre, on avait recueilli environ 7,000 noms dans « Hupei, Hunan, etc. ». Le protestantisme indigène chinois a cédé.

On fit alors pression sur les catholiques. Dans le lointain Szechuan, près de la frontière du Shensi, il y avait un jeune prêtre du nom de Wang Liang-tso, ordonné en 1947, dont les sentiments nationalistes et anti-américains étaient vifs. Sans peut-être songer aux conséquences que sa démarche pouvait entraîner, cette fois, contre l'Église, il réunit le 30 novembre « 500 catholiques » (sa paroisse avait de 700 à 800 fidèles) et leur fit signer le manifeste suivant:

#### Catholiques de tout le pays:

Depuis que le catholicisme est venu en Chine, les impérialistes ont tout fait pour utiliser l'Église en vue de préparer l'agression. La France, par exemple, déclara une guerre d'agression contre la Chine à cause de la mort non expliquée d'un prêtre français. A la fin de la guerre, les Français imposèrent, dans le traité de paix, un article sur le « droit de prêcher en Chine », trahissant ainsi leur intention de continuer l'agression en Chine. Les impérialistes américains ont été particulièrement répréhensibles. Ils employèrent l'argent et de nombreux actes de bienveillance pour acheter les Chinois. Leur but évident était d'utiliser l'Église pour une agression à longue échéance.

Une Chine nouvelle se lève aujourd'hui, indépendante, démocratique, libre. Les impérialistes sont hostiles au peuple chinois; ils sont déterminés à étendre leur guerre d'agression. Malgré les avertissements répétés des pacifistes chinois, ils ont porté les flammes de la guerre jusqu'à la frontière de nos provinces du nord-est. Ils ont bombardé des villes ouvertes et des citoyens innocents. Parlant en citoyens patriotes, nous avons décidé de rompre tout rapport avec les pays impérialistes, de nous défaire de toutes nos attaches pro-américaines et de tout sentiment de crainte et d'infériorité. *Nous sommes déterminés à bâtir une Église qui se gouvernera elle-même, se supportera elle-même et se propagera elle-même.* Nous ne permettrons pas que la sainte Église soit souillée par l'immonde impérialisme.

Chers catholiques: pour briser la conspiration impérialiste d'agression, nous devons appuyer le mouvement anti-américain d'Aide à la Corée et celui de Défense nationale

avec une activité redoublée, renforcer le camp de la paix démocratique et lutter pour la reconstruction de la Chine.

Nous avons convoqué une assemblée pour le 30 novembre, à laquelle participèrent les autorités. Tous les catholiques exprimèrent de toute leur force leur adhésion cordiale à ce mouvement, et nous vous demandons de répondre à notre appel de façon active, pour assurer le succès du mouvement et faire connaître les expériences de vos consciences.

A première vue, ce document n'est que l'expression d'un nationalisme un peu surexcité comme il se trouve ailleurs, parfois avec moins d'excuse qu'au Szechuan. Quand on l'étudie à tête reposée, et loin du fouet qui l'impose, on voit qu'il s'agit d'une campagne d'ensemble contre l'autorité du Souverain Pontife. C'est, en chinois, la même chose que nous avons vue en Pologne, en Tchécoslovaquie et ailleurs. Pour avoir un signataire, on dut aller au fond du Szechuan, et l'on n'y trouva que ce jeune homme. Il était difficile à la propagande communiste de rendre un hommage plus éclatant à la fidélité romaine du clergé chinois. Qu'arrivera-t-il demain, quand on emprisonnera, torturera et tuera les prêtres fidèles, et qu'on donnera toute autorité aux misérables apostats, qu'on finira bien par trouver en Chine comme ailleurs? Le Chinois sait baisser la tête avec une infinie patience et attendre que l'orage passe. Il en a tant vu! La réunion du 19 novembre donna « plus de 600 signatures » peu impressionnantes, parce que probablement les mêmes que celles du 30 novembre. En fin décembre, le gouvernement prit possession de tous les établissements missionnaires « qui recevaient assistance des Américains », et également des autres. Sur 103 églises protestantes de Chine, 58 (50%) étaient américaines, et 15 églises protestantes chinoises recevaient des subsides américains. Des 123 diocèses catholiques de Chine, 13 avaient des évêques américains<sup>1</sup>. Six ou sept communautés religieuses américaines avaient des établissements en Chine. La mesure reçut une extension plus considérable. Un peu partout, les établissements scolaires (universités, collèges, écoles) furent transformés; ils cessèrent de servir à l'éducation religieuse pour former des marxistes.

Le 15 janvier 1951, le journal communiste *Shen-yang Jie-pao* décrivit ainsi le mouvement de triple autonomie:

La réforme du christianisme est basée sur le principe de la triple autonomie: économique, administrative et missionnaire.

Autonomie économique. La plus urgente des trois, mais la moins importante du point de vue doctrinal. Ce qu'on appelle ainsi, c'est la rupture totale des relations dans le domaine économique et financier avec l'étranger et plus spécialement avec l'Amérique. Cela s'applique non seulement aux Églises, mais à toutes les œuvres soutenues par elles, comme écoles, hôpitaux, etc., et tous les autres moyens de propagande.

Autonomie administrative (*Tze-Chih*). Ce n'est pas seulement l'émancipation et la suppression de toute direction étrangère dans les Églises. Là n'est pas la question, car les missionnaires étrangers ne sont plus bien nombreux, et le peu qu'il en reste ne joue plus aucun rôle, soit réel, soit nominal, dans l'administration des Églises et des œuvres. Il faut donner à ce mot de *Tze-Chih* un sens bien plus profond, que voici. La direction des Églises chinoises et des œuvres créées et soutenues par elles doit rejeter la conception occidentale de l'autorité traditionnelle et fonder réellement une administration, une législation et un culte en tous points conformes aux besoins des chrétiens chinois. La question de l'unification des Églises et de la responsabilité ou participation des fidèles est en connexion avec ce principe.

1. On ne donne pas, d'ordinaire, la nationalité des évêques. Les précisions suivantes ne sont qu'approximatives, car nous avons supposé que les Pères du Verbe Divin étaient allemands; les Pères de Scheut, belges; les Prêtres des Missions Étrangères de Paris, français, etc. On aurait alors à peu près le tableau suivant de l'épiscopat chinois par nationalités: Chinois, 31; Français, 26; Italiens, 23; Allemands, 13; Américains, 13; Belges, 8; Philippins, 7 (dont plusieurs étaient sans doute espagnols); Espagnols, 6; Canadiens, 4; Irlandais, 3; Hongrois, 2; Autrichiens, Suisses, Polonais, Hollandais, 1. C'est un tableau extraordinaire de l'universalité de l'Église. Il n'y a rien qui suggère l'impérialisme.

Autonomie missionnaire (*Tze-ch'uan*). C'est une chose qui ne pourra se réaliser qu'à la longue. La question n'est pas de savoir *qui* désormais prêchera, mais *que* prêchera-t-on ? Les Eglises de Chine n'ont plus besoin de missionnaires étrangers pour prêcher, — c'est chose évidente, — mais QUE devront enseigner les Chinois qui leur succèdent ? Le christianisme chinois nous vient de l'Occident; la formation théologique reçue par les prédicants chinois est purement occidentale; les ouvrages chrétiens mis à la disposition des fidèles sont pour la plupart des traductions d'auteurs occidentaux. Si on veut réaliser vraiment le *Tze-ch'uan*, c'est aux chrétiens chinois qu'il appartient de fouiller les trésors de l'Évangile en se débarrassant des liens de la théologie occidentale; c'est à eux encore qu'il appartient de rompre avec une pensée ennemie du réalisme et de créer un système théologique appartenant en propre aux Chinois chrétiens. Ce n'est qu'à cette condition que brillera dans la nouvelle Chine le véritable esprit de l'Évangile de Jésus (Fides, 24-2-51).

Ne croyez pas que la Chine se replie sur son passé. Ce « nationalisme », prêché incessamment par la radio, le journal, la brochure et les hommes armés qui font signer des « confessions », n'est qu'une étape. De son côté, le parti communiste s'épure. A toute allure, il trempe ses nouveaux dirigeants dans le marxisme. Dans les trente-quatre collèges et universités de la Chine du Sud, bâtis dans une large mesure par la charité des petites gens de nos pays, 19,382 étudiants apprennent le communisme; 12,000 autres, enrôlés dans cinq universités « populaires » du même district, se préparent à gouverner. L'action du clergé non indigène a été enrayée dans une large mesure par les expulsions, l'emprisonnement, les passeports intérieurs, l'interdiction de circuler. Écoles, dispensaires, orphelinats deviennent des instruments de propagande communiste, et nos Sœurs de l'Immaculée-Conception, qui ont tout laissé pour aller au secours des enfants abandonnés, sont jetées en prison pour leur charité; le clergé indigène chinois, formé depuis des générations par le dévouement éclairé des missionnaires, porte presque seul la responsabilité de prêcher le Christ en Chine rouge. Dans un rapport du 3 mars 1951, Fides rapporta d'admirables cas d'héroïsme. Il tient! En Chine, comme ailleurs, ceux qui voient clair savent que la vraie bataille se livre entre l'Esprit et la matière, entre le suprême sacrifice et la puissance matérielle. Malgré le jargon dont on l'enveloppe, le « nationalisme » antiromain est le même vieux marxisme, mêlé d'impérialisme soviétique, qu'on retrouve partout où les armées rouges ont établi leur domination.

**Commerce.** — Le *Hong Kong Standard* du 21 décembre 1950 rapporta que le gouvernement britannique se voyait dans la nécessité de continuer son commerce avec la Chine rouge. Durant les neuf premiers mois de 1950, les importations britanniques de Chine s'élevèrent à £6,000,000 (la livre vaut environ \$4.86); les œufs montent au tiers de ces importations. Par contre, durant ces neuf mois, la Grande-Bretagne envoya en Chine pour environ £1,500,000 de fer et d'acier, et £2,00,000 de machines. Les nouvelles maritimes semblent indiquer que ce commerce n'a fait qu'augmenter durant les trois derniers mois de l'année, ce qui semblerait prouver que la Chine rouge, comme l'Allemagne de M. Goebbels, a pris pour devise: des canons, non des œufs, tandis que l'Angleterre... Sans doute, comme l'a récemment établi le rapport de Herbert Wehner, d'autres pays se sont rendus coupables de ce commerce. La Grande-Bretagne a encore étudié la question d'arrêter l'importation de caoutchouc de Malaisie en Chine rouge. Il fut décidé de continuer à fournir la Chine, car si le caoutchouc ne venait pas de Malaisie, il viendrait peut-être d'ailleurs (d'où?). En un mot, pendant que certains hommes se font tuer, d'autres font de l'argent.

**Pacifisme.** — Le 5 février 1951, après une visite à Toronto où nous constatâmes que Massey Hall se louait une fois par mois à des gens qui faisaient de la propagande pro-soviétique, nous écrivîmes à M. Drew pour lui demander d'employer ses bons offices afin que l'argent d'un tel louage allât à la Croix-Rouge. Il nous semblait immonde qu'on s'enrichît avec la dénigration de nos soldats et de leurs chefs. Notre lettre fut reproduite par un nombre considérable de journaux; M. Drew vint à Toronto et fit un courageux discours.

Plusieurs nous demandèrent pourquoi nous avions écrit à M. Drew plutôt qu'à M. Saint-Laurent ou à M. Frost. M. Saint-Laurent était très occupé avec les affaires internationales; on aurait pu interpréter une démarche auprès du pouvoir exécutif comme une demande d'intervention policière. Or, les *trustees* de Massey Hall comptent parmi les personnalités les plus distinguées de Toronto. Ce sont, en effet: MM. J. S. McLean, Esq., l'Hon. Vincent Massey, Fred R. MacKelcan, K. C., et Son Honneur M. le maire. Malgré notre démarche et la publicité dont elle fut entourée, Massey Hall fut louée, le 7 avril, pour la représentation du *Chant de la Forêt* de Chostakovitch, une « première mondiale » en dehors d'U. R. S. S., ce qui montre l'importance de Toronto dans le monde soviétisant. Le lendemain, 8 avril, Massey Hall fut louée à l'Assemblée canadienne de la Paix, succursale nationale du Mouvement mondial pour la Paix, dont le deuxième congrès (Sheffield) fut chassé l'an dernier de l'Angleterre travailliste et se réfugia derrière le rideau de fer, à Varsovie. Le Dr. Endicott déclara que le mouvement de pétitions, dit de Stockholm, avait eu, en réalité, une origine canadienne. Un service d'ordre considérable, et au sujet duquel diverses appréciations ont été émises par la presse (*strong-arm tactics, people intimidated and manhandled, burly boys, etc.*), donna aux Torontonien une idée de ce que pouvait être, au Canada, une organisation paramilitaire. Au dehors, environ 2,000 personnes protestèrent. La police intervint pour protéger les soviétisants. Il semble que les « anticommunistes » étaient des apatrides récemment arrivés d'Europe. Ainsi, grâce à la complaisance de Massey Hall, les soviétisants peuvent se féliciter des quatre victoires suivantes: 1) Au lieu d'avoir Massey Hall une fois par mois, ils l'eurent trois fois en avril, le 7, le 8 et le 29. Ils pourront se vanter que la « pression populaire » a forcé la main aux autorités de Massey Hall. 2) Ils éprouvèrent la puissance de combat de leurs propres unités « d'ordre ». 3) Ils obtinrent l'appui de la police qui se rangea de leur côté avec une telle efficacité que l'assemblée se déroula et se termina, d'après le *Vestnik* de Toronto, « dans un ordre parfait et avec grand enthousiasme ». 4) Ayant obtenu tout cela, ils pourront encore se poser en martyrs. En effet, le 24 février, le Dr. Endicott avait déclaré à Berlin:

En Amérique du Nord, et particulièrement au Canada, il est difficile de dire au peuple les faits qui caractérisent le Mouvement pour la Paix. La presse, représentant les cercles du grand business, ne publiera pas de renseignements favorables sur la lutte pour la paix. Nous sommes privés de toute possibilité d'intervenir à la radio pour appuyer notre cause; les écoles comme les églises nous sont fermées, à de rares exceptions près. Les autorités nous qualifient de traîtres; des énergumènes sabotent nos meetings; nous avons toujours moins la possibilité de présenter notre cause au peuple...

Pour des gens qui ont Massey Hall aussi souvent que le Dr. Endicott et ses amis, c'était une plainte peu justifiée. Le Dr. Endicott se considérera martyr jusqu'au jour où il parlera tout seul au parlement canadien. La quête faite durant l'assemblée rapporta \$2,835. Environ \$1,000 supplémentaires furent promis. Total: \$3,835 pour la cause de la « paix ». Le Dr. Endicott doit être convaincu, à l'heure qu'il est, que les « masses canadiennes » sont avec lui.

# LES LIVRES

## VIE SPIRITUELLE

Abbé A. LHERMITTE, S. D. B.: **Le Triomphe de la miséricorde. Le Sacré Cœur de Jésus dans l'Évangile et dans l'histoire.** Troisième édition. — Paris, Casterman, 1950. 200 pp., 20 cm.

L'AUTEUR N'A PAS BESOIN de notre jugement pour recommander son livre. Il nous arrive, en effet, si bien escorté qu'on hésite à se mêler au cortège imposant qui le précède: le cardinal Mercier, le cardinal Dubois ont déjà patronné cette œuvre, assistés de plusieurs évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques éminents; aucun d'eux, certes, n'attend la confirmation de notre judiciaire pour trouver crédit auprès des lecteurs. Ajoutons: c'est une troisième édition.

Le titre du volume en laisse deviner le contenu: une somme d'arguments très concrets, tirés des évangiles et de l'histoire — la petite comme la grande — et capables de ressusciter la foi la plus morte en l'Amour divin qui pardonne. Nulle subtilité à quoi se complairait prétentieusement l'intelligence, mais une accumulation de textes qui gagne le cœur et le ramène tout livré, sinon tout en pleurs, à la pratique des commandements. Le motif? Non pas la satisfaction d'avoir payé sa prime d'assurance-vie éternelle, en acceptant la peine d'une confession humiliante, mais la joie d'avoir répondu à l'amour du Sacré Cœur qui a rendu possible l'aveu libérateur.

Ouvrage présenté en un style simple et dont vous apportez cordialement le souvenir.

Paul FORTIN.

Maison Bellarmin.

## BIOGRAPHIES

Mgr Jacques MORELLI: **Une martyre de la pureté: sainte Maria Goretti.** — Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1950. 186 pp., 19,5 cm.

CE N'EST PAS UN EFFET DU HASARD que cette martyre de la pureté soit canonisée de nos jours, écrit le R. P. Luigi d'Apollonia, S. J., dans la préface de cette vie de Maria Goretti. Ni l'intérêt, ni l'enthousiasme que les nombreuses biographies de la petite sainte et le film *la Fille des Marais* ont soulevés. Plus austère que d'autres, l'œuvre de Mgr Morelli vient à son tour rendre hommage à Maria. Appuyée sur les procès canoniques, comme l'auteur le précise lui-même dans le sous-titre, l'œuvre en garde une objectivité scolastique et critique qui rassurera ceux qui se méfieraient d'un engouement trop sensible. Repassant les vertus théologiques, cardinales et morales, l'auteur établit que les actions et les paroles de Maria n'émanaient pas simplement d'un fonds de bonnes dispositions naturelles, mais qu'elles étaient bien le fruit de la grâce de Dieu en elle. Ce relevé des vertus de la sainte n'en demeure pas moins une biographie, puisque Mgr Morelli a inséré les notations canoniques dans la trame chronologique de la vie de Maria. De plus, aussi soucieux d'édifier que d'instruire, l'A. interrompt souvent son récit par de courtes exhortations à l'adresse de la jeunesse de notre temps, que menacent le laïcisme et une impudeur plus agressive de jour en jour.

Jean LIPPÉ.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Claude SAINT-YVES: **Reportage sur la vie de Jehanne d'Arc.** — Paris, Bonne Presse, 1949. 245 pp., 19 cm.

RAPPROCHER JUSQU'À LES CONFONDRE deux périodes historiques espacées de quatre siècles et soutenir harmonieusement l'anachronisme tout le long d'un volume, voilà la « formule inédite et hardie » que bien peu de biographes auraient osé adopter. L'A., ancien journaliste, a eu cette audace. Et c'est par le truchement tout à fait moderne de reportages « de dernière heure » que nous voyons se dérouler, comme pour la première fois, l'épopée médiévale de Jehanne d'Arc.

Domremy, l'appel des Voix et la métamorphose de la timide bergère en chef d'armée, la marche libératrice sur Paris et le

triomphe de Reims: aucun point ne nous échappe de l'extraordinaire trajectoire. Et quand, à l'issue d'un infâme procès, le bûcher s'allume aux pieds de Jehanne, nous sommes encore présents, témoins privilégiés de ses derniers gestes.

L'A., s'il s'en tient aux données de l'histoire, leur redonne néanmoins, grâce à l'originalité de la présentation, un relief que le temps et l'habitude avaient effacé. Bref, dans un cadre hardiment rajeuni, nous voyons progressivement se dessiner la figure si humaine et divine à la fois de Jehanne, petite fille de France et grande sainte de Dieu.

Le volume est agrémenté de quelque dix photographies représentant les vedettes qui, au théâtre ou à l'écran, ont incarné le personnage de Jehanne d'Arc.

Philippe LAURENDEAU.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

## MISSIOLOGIE

Fernand JETTÉ, O. M. I.: **Qu'est-ce que la missiologie? De l'unité scientifique en missiologie.** — Ottawa, Editions de l'Université, 1950. 180 pp., 19 cm. Prix: \$3.00

LE SAVOIR missiologique est essentiellement théologique. Quelle place occupe-t-il en théologie? Peut-on le considérer comme un traité spécial? ou une section de traité? ou simplement une mentalité particulière, une « façon missionnaire » d'envisager les problèmes théologiques? L'auteur répond en rappelant les deux aspects fondamentaux de la théologie: l'un technique, l'autre sapientiel. La théologie n'est pas seulement une science, elle est aussi une sagesse. « Sous l'aspect de science, l'étude de la mission forme une section spéciale du traité de l'Église...; sous l'aspect de sagesse, l'étude de la mission peut aboutir à une véritable contemplation missionnaire de tout le champ du révélé » (p. 115).

La solution du problème de la missiologie comme science est claire. Quelques précisions l'achèveraient. Que dans le cours régulier de théologie, la missiologie soit une section du traité de l'Église, on le conçoit sans peine et il serait fort désirable qu'il en fût ainsi. Seulement, dans ce cas, le savoir missiologique ne constitue pas une science propre. Il en est tout autrement, semble-t-il, pour une discipline strictement missiologique, telle qu'elle se présente actuellement, sous des formes plus ou moins développées, dans les grands centres universitaires catholiques. Il est vrai que la science missiologique dépend du traité de l'Église, parce qu'elle part de principes établis dans ce traité; mais elle tend à s'organiser selon ses exigences propres.

Il faudrait méditer longuement les pages courtes mais suggestives que l'auteur consacre à la connaissance sapientielle des missions, dont le rôle consiste à contempler en Dieu « l'œuvre de l'implantation de l'Église partout et de l'incorporation de tous les membres au Christ » (pp. 102-103). De beaux textes des grands mystiques illustreraient cette doctrine. Le R. P. se contente de nous en transcrire un, magnifique, dû à la plume enflammée de la vénérable Marie de l'Incarnation.

On pourrait relever une petite erreur. Le discours de Pie XII, mentionné à la page 38, est du 24 juin et non du 24 mai 1944. Il semble aussi préférable, à ce sujet, de donner la référence au texte officiel des *Acta Apostolicae Sedis*, plutôt qu'aux *Discorsi di Sua Santità Pio XII*.

Jean-Paul DALLAIRE.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

## ÉDUCATION

Louis-Philippe AUDET: **Le Système scolaire de la province de Québec.** Tome I, Aperçu général. — Québec, Les Editions de l'Érable, 1950. 345 pp., 19,5 cm.

DES CAUSERIES RADIOPHONIQUES sont à l'origine de ce premier tome d'une série qui pourra, avec le temps, en compter huit. Des deux parties bien distinctes qui le composent,

— *Esquisse historique et Esquisse technique*, — disons tout de suite que la seconde offre plus d'intérêt. L'A. y dresse l'inventaire de l'organisation actuelle de l'enseignement à tous ses degrés. C'est plus que n'annonce le titre, mais l'avantage est appréciable de pouvoir rapidement prendre une vue d'ensemble de ce qui se fait dans le Québec. Dans cette seconde partie, l'A. a pris soin de remanier entièrement le texte de ses causeries, se libérant ainsi de la contrainte, inévitable à la radio, d'avoir à mesurer le développement sur le nombre des minutes allouées.

Dans l'*Esquisse historique*, au contraire, le texte n'a pas été retouché, semble-t-il. Il s'ensuit que les sujets sont inégalement traités et qu'on y rencontre des répétitions inutiles, à la lecture du moins. De plus, des dix courts chapitres qu'elle contient, les six premiers répondent seuls au sous-titre d'*Aperçu général*. Les quatre autres, consacrés à la fondation de communautés enseignantes, dont deux seulement sont d'origine canadienne, appartiennent plutôt à l'histoire détaillée que nous promet l'A. Un chapitre sur l'œuvre du grand réalisateur que fut Mgr Ignace Bourget, une des plus pures gloires du Séminaire de Québec, les aurait avantageusement remplacés, tout en restant dans le cadre tracé. Tel, cependant, ce premier tome ne manque pas de mérite et nous fait désirer que l'A. poursuive une œuvre pleine de promesses.

Paul DESJARDINS.

Collège Sainte-Marie,  
Montréal.

## SURVIVANCE FRANÇAISE

COMITÉ PERMANENT DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE: **La Vie franco-américaine. Centenaire franco-américain 1849-1949.** — Québec, 1950. 643 pp. 24 cm.

**DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL** des activités de la Survivance. Compilation faite par M. l'abbé Adrien Verrette et versée aux archives du Comité permanent. Près de la moitié relate les fêtes du centenaire de la Franco-Américanie, et la moitié du reste, les efforts pour y maintenir la vie française chez les jeunes: comités d'orientation, de survivance, de relations, écoles de parents, concours de français, qu'on voudrait voir généraliser à toutes les écoles et même tourner en Association d'éducation, prêt d'honneur, caisses, mutuelles, action sociale, A. C. J. F. A., solide manifeste franco-américain, célébrations de Saint-Jean-Baptiste et de cinquantenaires, efforts pour maintenir une presse qu'écrasent les mastodontes à crimes et à *comics*. Bref, grandeurs et misères d'une survivance: grandeurs des efforts d'apôtres magnifiques, misères des éparpillements et du coulage des américanisés à fond. Beaucoup de jeunes ménages, ignorant leur qualité française, ne la transmettent pas aux enfants. Plus tard, trop tard, ils s'attireront le reproche connu: « Si mes parents l'avaient voulu, moi aussi je parlerais français. » Outre la Nouvelle-Angleterre et les dispersés de partout, la Californie compte, selon un délégué, 300,000 Francos pas organisés, et la Louisiane, 700,000 qui surnagent.

La compilation est un beau matériel d'archives, qui entend d'abord être matériel de construction. Elle raconte aussi le miracle de Radio-Edmonton, le beau voyage de survivance en Nouvelle-Écosse et en Nouvelle-Angleterre, les travaux du comité de Québec et des associations d'éducation de nos provinces et une fidélité française qui ne se borne pas à la langue.

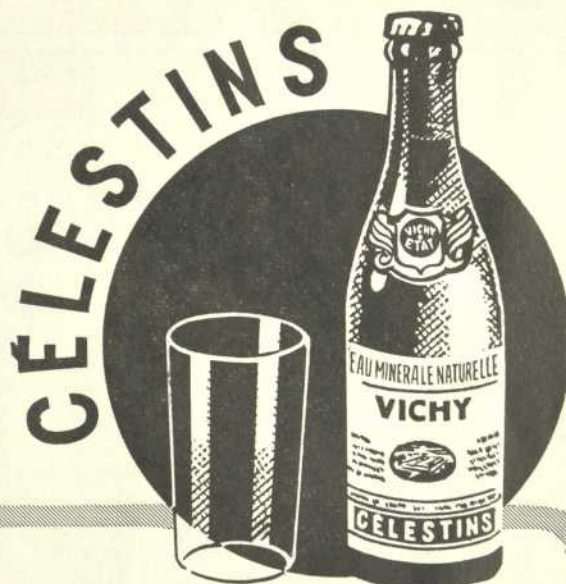
Alexandre DUGRÉ.

## LITTÉRATURE

**MALHERBE: Commentaire sur Desportes.** Avec préface et notes du chanoine Arthur Sideleau. Collection *Humanitas* publiée sous la direction de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. — Montréal, Chantecler, 1950. 271 pp., 20 cm.

**LES CHERCHEURS**, qui ont souvent une besogne ardue, sauront gré à M. le chanoine Sideleau d'avoir ménagé leur patience en mettant à leur disposition cet instrument de travail pratique et net. Une aubaine pour eux: aborder d'un même coup d'œil le texte, bien lisible, de Desportes, — nécessaire, même s'il est démodé, — et à la fois, par une disposition ingénieuse et

# L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime « triste » ?

Inutile, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action spécifique, bien connue, stimule les multiples fonctions du foie, exerce un effet des plus salutaires sur le système digestif en général, et constitue un excellent diurétique. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",  
buvez **Vichy!**  
**CÉLESTINS**

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!  
Exigez « CÉLESTINS »

## N. OUELLETTE & FILS

FERBLANTERIE • COUVERTURE • VENTILATION

Couvertures en gravois garanties pour 10 ans

BEIair 2275

4477, AV. COLONIALE

MONTRÉAL

## Charbonneau Limitée

Fabricants de

BISCUITS, CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES



1800, RUE NICOLET  
MONTRÉAL

Tél. FAIrkirk 1115  
Échange privé

## D. CORBETTO & FILS

ENTREPRENEURS

PLÂTRIERS

AU SERVICE

DES

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



140, BOULEVARD GRAHAM

ATLANTIC 4605

### NOTRE HISTOIRE EN CINQ ACTES

Alexandre DUGRÉ, S. J.

Brochure de 40 pages - 25<sup>s</sup> sous, \$2.50 la douzaine, franco

En vente aux Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent

claire, le commentaire de Malherbe, c'est-à-dire de brèves corrections grammaticales, des critiques non moins concises sur le sentiment et la facture des vers. Toutes ces notes, dans la présente édition, sont placées au bas des pages. Quant aux ratures et aux soulignés, c'est la typographie qui les signale par des italiques et des majuscules. M. Sideleau a complété la présentation de ce qu'il appelle « un commentaire muet » par des explications qui éclairent l'acception ancienne de certains mots ou le sens d'expressions désuètes. Enfin, pour garder quelque chose de l'original, toujours intéressant et révélateur, avec l'écriture, les surprises et indignations qui ont éclaté à la lecture et criblent le texte, on a reproduit (p. 95) une page de la vieille édition annotée par Malherbe. Les étudiants en lettres souhaiteraient que d'autres volumes viennent enrichir la nouvelle collection *Humanitas*.

Marie-Joseph D'ANJOU.

### THÉÂTRE

**Théâtre Canada.** Vol. I, n° 1, janvier-février 1951. Revue bimestrielle. 40 pp., 30 cm. \$2.00 par an, \$2.50 à l'étranger.

**LE FESTIVAL DRAMATIQUE NATIONAL**, fondé en 1933, vient de lancer un magazine bilingue consacré à l'art théâtral. Les personnalités du Festival sont des figures familières aux amateurs de théâtre: leurs noms se trouvent réunis dans le comité de rédaction.

Deux éditoriaux, celui du R. P. Émile Legault, C. S. C., rédigé en français, et celui de M. Herbert Whittaker, rédigé en anglais, exposent les objectifs de la revue. L'emploi des deux langues témoigne d'un esprit de collaboration accueillant et sympathique entre les deux nationalités. Des reportages et une riche documentation sur les activités dramatiques au Canada forment la matière de la première livraison. Nous souhaitons que cette ample information soit complétée par des études, des articles d'idées, le fruit des recherches accomplies dans le domaine du théâtre. Que la revue devienne un instrument de liaison pour les jeunes troupes canadiennes. Une fausse familiarité de potache gête ici et là la qualité de la présentation. L'illustration est abondante et soignée.

Pierre ANGERS.

*Maison Saint-Joseph,  
Sault-au-Récollet.*

### STATISTIQUE

INSTITUTO BRASILEIRO DE GEOGRAFIA E ESTATISTICA: **Anuario estatístico do Brasil, 1949.** — Rio-de-Janeiro, 1950. 792 pp., 27 cm.

**L'ANNUAIRE STATISTIQUE DU BRÉSIL** pour l'année 1949 a 209 pages de plus que l'annuaire précédent; 128 pages d'appendice servent aux *Cadres internationaux*, compilés d'après diverses publications de l'O. N. U.: population, naissances, décès, mariages, etc., pour l'univers, d'après les recensements les plus récents. Les renseignements économiques sont plus abondants et précis que le reste. Il y a quatre pages de statistiques sur l'enseignement et l'analphabétisme dans le monde entier. Quant au Brésil lui-même, les statistiques générales, d'après la race, le sexe, la religion, sont encore celles de 1940. Celles de la production et du commerce auront un intérêt considérable pour les gens d'affaires. Le nombre des établissements scolaires s'est augmenté de plus de 4,000 en un an. D'après des chiffres encore provisoires, 4,461,328 Brésiliens sont allés à l'école, dont 3,736,760 à l'école primaire, où il y eut, toujours en 1946, 18,817 finissants. Il y a encore beaucoup de travail à faire, car, en 1940, 16,452,832 (56.7%) ne savaient ni lire ni écrire. Le 31 décembre 1946, il y avait 774 bibliothèques publiques, 1,976 bibliothèques semi-publiques, avec un total de 7,561,365 livres catalogués. On alla un tout petit peu moins au cinéma que l'année précédente: 138,533,810 (au lieu de 138,848,716) personnes regardèrent des vues animées en 1947; 2,221 périodiques, dont 1,160 journaux, 591 revues, 403 bulletins, 49 almanachs et 16 publications sans indication circulèrent dans le pays en 1947. La moitié de ces petites feuilles avait un tirage au-dessous du millier, 10 dépassaient un tirage habituel de 200,000. La population globale du Brésil était, en 1940, de 41,236,315.

Joseph-H. LEDIT.

A VOTRE SERVICE

**FIDUCIAIRES**  
DE LA CITE ET DU DISTRICT DE  
**MONTREAL**  
LIMITÉE

EXÉCUTEURS  
TESTAMENTAIRES  
ADMINISTRATEURS



AGENTS  
FINANCIERS  
FIDUCIAIRES

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834

Bureau: DUpont 8492-0528      Résidence: DUpont 1046

**HECTOR GROULX Inc.**  
**PLOMBERIE - CHAUFFAGE**

*Quelques travaux exécutés récemment:*

Maison Bellamin      Bureau de poste central  
Maison Saint-René-Goupil      Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance  
Hôpital Sainte-Marie des Trois-Rivières  
Pavillon et Chalet de l'île Sainte-Hélène

**7375, RUE CHAMBORD, MONTRÉAL**

**J.-A. SAINT-AMOUR Limitée**  
Entrepreneurs-électriciens

▼

6575, rue Saint-Denis      GRavelle 4311

**UNDERWOOD**      RÉGULIÈRES  
et PORTATIVES

ROYAL • REMINGTON      —  
L. C. SMITH • CORONA      Toutes grandeurs  
en main

Machines à additionner et à calculer

MADAS • ODHNER • R. C. ALLEN • REMINGTON • MONROE

Dictaphones - Miméographes - Protecteurs de chèques  
Achetés - Vendus - Loués - Échangés - Réparés  
*Choix le plus complet à Montréal*

**N. MARTINEAU & FILS**  
019, RUE BLEURY      **BE**lair 2318  
Entre les rues Vitré et Lagauchetière

GILLES FORGET      JACQUES FORGET      MAURICE FORGET

**FORGET & FORGET**

Membres de la Bourse de Montréal  
Membres du Montreal Curb Market

▲

51, RUE SAINT-JACQUES OUEST      BE. 3951

Tuile  
Marbre  
Ardoise  
Terrazzo

**CIE CANADIENNE DE CARRELAGES**  
LIMITÉE  
L. JOLY et J. ADAMS, directeurs

37 ouest, rue JEAN-TALON, MONTRÉAL      TALon 7288

Vitrolite  
Tuile d'Asphalte  
Tuile  
de Caoutchouc  
Etc.

*Avec les hommages de*

**I. NANTEL**  
INCORPORÉE

**Bois de construction**

■

Nous avons collaboré à l'érection du  
Centre paroissial de l'Immaculée-Conception

■

Angle des rues de Montigny et Papineau      **CHerrier 1300**

*Un bon moyen*

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**  
Actif, plus de \$400,000,000  
547 bureaux au Canada

# La Saubegarde

♦♦♦  
Actif :

**\$21,400,000**

Assurances en vigueur :

**\$124,500,000**

protégeant

**85,000 assurés**

♦♦♦

*Assurances sur la vie  
sous toutes les formes*



MAGASIN A  
RAYONS :

865 est, rue  
Sainte-Catherine

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

MONTRÉAL

Comptoir postal :

780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :  
Hôtel Windsor

*Achète  
BIEN  
qui achète  
chez*

NOUVELLE ÉMISSION

**\$55,000**

OBLIGATIONS PREMIÈRE HYPOTHÈQUE, 3½%

## LES CURÉ et MARGUILLIERS de L'ŒUVRE et FABRIQUE de la PAROISSE SAINT-SIMON-ET-SAINT-JUDE, CHARLEMAGNE, P. Q.

Date d'émission : 1<sup>er</sup> avril 1951

Échéances : 1<sup>er</sup> avril 1952 au 1<sup>er</sup> avril 1961

Capital et intérêts semestriels (1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre) payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec. Rachetables au pair, en totalité ou en partie, à toute date d'échéance des intérêts, sur préavis de trente jours. Dénominations : \$500 et \$1,000.

FIDUCIAIRE : Société Nationale de Fiducie, Montréal

OPINION LÉGALE : M<sup>e</sup> André Charron, Montréal

Placement autorisé pour biens d'autrui selon l'article 981-o du Code civil de la province de Québec, et pour les compagnies d'assurance enregistrées en vertu de la Loi des Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, et de ses amendements.

LA PAROISSE. — Fondée en 1910, la paroisse Saint-Simon-et-Saint-Jude de Charlemagne est composée de 368 familles, constituant une population d'environ 1,781 âmes.

OBJET DE L'EMPRUNT. — Le produit de la présente émission d'obligations servira à parfaire le montant nécessaire à la construction d'une salle paroissiale actuellement en cours. Une fois les travaux complétés, les propriétés ainsi hypothéquées auront une valeur d'environ \$150,000.

GARANTIES. — Ces obligations constituent la seule dette de la fabrique et leur remboursement est garanti par une première hypothèque sur l'église, le presbytère et la salle paroissiale.

APPROBATION DE L'ORDINAIRE. — S. Exc. Mgr l'Administrateur du diocèse a approuvé l'émission de ces obligations et la signature de son représentant en fera foi sur chacun des titres.

PRIX : suivant les échéances

Les titres seront prêts pour livraison le ou vers le 20 avril 1951.

Ces renseignements, puisés à bonne source, n'engagent pas notre responsabilité.

*Crédit Interprovincial, Limitée*

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. LA. 9241  
MONCTON, N.-B.

QUÉBEC

OTTAWA

*"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis*